

Formation STATISTIQUES RÉGIONALES ET LOCALES

Programmes statistiques 2006

page

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

- Département des études et des statistiques locales de la DGCL.....4

Insee

- Réseau de l'action régionale du DAR7

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE, DES FINANCES ET DE L'INDUSTRIE

- Direction générale de la comptabilité publique - 5^{ème} Sous-Direction – Secteur public local8

Programmes ou extraits des programmes présentés à d'autres formations du CNIS.....2

**Programmes ou extraits des programmes statistiques 2006
présentés à d'autres formations du CNIS**

Formation AGRICULTURE

Ministère de l'agriculture et de la pêche - SCEES 14

Formation COMMERCE, SERVICES

Insee - Département des activités tertiaires 18
Ministère des petites et moyennes entreprises, du commerce, de l'artisanat et des professions libérales - Direction du commerce, de l'artisanat, des services et des professions libérales..... 18
Banque de France 18

Formation DÉMOGRAPHIE, CONDITIONS DE VIE

Insee - Direction des statistiques démographiques et sociales
Unité recensement de la population 19
Cellule infrastructures géographiques 20
Département de la démographie 21
Mission Répertoires et mouvement de la population..... 22
Division Enquêtes et études démographiques 22
Mission base permanente d'équipements 23
Mission Estimations localisées de population 23
Division Prix à la consommation 24
Division Conditions de vie des ménages 24

Ministère de la culture et de la communication - DEPS 25
Ministère de l'intérieur et de l'aménagement du territoire - Direction centrale de la police judiciaire... 26
Ministère de la jeunesse, des sports et de la vie associative 26

Formation ÉDUCATION, FORMATION

Ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche - DEP 28
Ministère de l'emploi, de la cohésion sociale et du logement - Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques - DARES - Sous-direction du suivi et de l'évaluation des politiques d'emploi et de formation professionnelle 29

Formation EMPLOI, REVENUS

Insee - Direction des statistiques démographiques et sociales
Département Emploi et revenus d'activité
- Section Synthèse et conjoncture de l'emploi..... 30
- Division Exploitation des fichiers administratifs sur l'emploi et les revenus 31

Ministère de l'emploi, de la cohésion sociale et du logement - DARES -
- Sous-direction « Emploi et marché du travail » 32

Ministère de la fonction publique - DGAPF 33
Centre national de la Fonction publique territoriale (CNFPT)
Observatoire de l'emploi territorial 33

Formation ENVIRONNEMENT

Institut français de l'environnement (IFEN)	33
Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME).....	36

Formation INDUSTRIE, INDUSTRIES AGRICOLES ET ALIMENTAIRES, ÉNERGIE

Insee - Département Système statistique d'entreprises	37
Ministère délégué à l'industrie - SESSI	37
Ministère de l'agriculture et de la pêche - SCEES	38
Ministère des petites et moyennes entreprises, du commerce, de l'artisanat et des professions libérales - Direction du commerce, de l'artisanat, des services et des professions libérales - Sous-direction des études, des statistiques et des relations avec les organisations	38
Banque de France - Direction des entreprises	39

Formation MONNAIE, FINANCE, BALANCE DES PAIEMENTS

DGCP - Comptes nationaux des administrations publiques.....	40
---	----

Formation SANTÉ, PROTECTION SOCIALE

Caisse nationale des allocations familiales (CNAF)	43
Caisse nationale de l'assurance vieillesse (CNAV)	43
Ministère de la santé et des solidarités - DREES	44

Formation TRANSPORTS, TOURISME**TRANSPORTS**

Ministère des transports, de l'équipement, du tourisme et de la mer Sous-direction de l'observation statistique des transports	47
---	----

TOURISME

Insee - Département des activités tertiaires	50
Ministère délégué au Tourisme Direction du Tourisme	51

Formation URBANISME, ÉQUIPEMENT, LOGEMENT

Insee Division Logement	53
Ministère des transports, de l'équipement, du tourisme et de la mer Sous-direction de l'observation statistique de la construction	55
Direction générale de l'urbanisme, de l'habitat et de la construction	59

Ministère de l'intérieur et de l'aménagement du territoire

- Direction générale des collectivités locales (DGCL)

. Département des études et des statistiques locales

1. Exposé de synthèse

Les travaux prévus pour l'année 2006 porteront essentiellement sur l'amélioration de l'analyse, de la mise en forme et de la valorisation d'informations déjà actuellement disponibles ou potentiellement disponibles, et sur l'adaptation des traitements à de nouvelles présentations de cette information.

Dans le domaine des **finances locales**, l'effort portera particulièrement sur la qualité de l'analyse et de la présentation de l'information : pertinence et clarté de la diffusion de l'information, accent mis sur les phénomènes nouveaux en cours de développement ou attendus (poursuite des transferts de compétences, réformes touchant la fiscalité locale), participation à la mise en œuvre des nouvelles nomenclatures comptables relatives aux régions (M71) et à la simplification de la nomenclature relative aux communes et groupements (M14). Le département prendra une part importante dans la production et l'analyse des ratios d'autonomie financière prévus par la loi organique sur l'autonomie financière des collectivités locales.

Pour la **fonction publique territoriale**, un des axes majeurs de développement consistera à valoriser les informations rendues récemment disponibles par la présentation de rapports standardisés par les collectivités territoriales à leur comité technique paritaire. Ces « bilans sociaux » apportent des informations nouvelles sur la structure détaillée des emplois (analysés aussi bien en termes statutaires, juridiques, administratifs, qu'en termes de conditions d'activité, de quotité de temps de travail...), mais aussi sur les mouvements de personnels, la formation, les absences au travail... La disponibilité de trois exercices (1999, 2001, 2003) permettra de développer l'analyse des évolutions de la FPT. Elle permettra également de disposer d'un point de comparaison précieux sur l'état de la Fonction Publique Territoriale avant les transferts de compétences et de personnels décidés par la loi du 13/08/2004 sur les libertés et les responsabilités locales.

Un important travail de simplification du recueil de ces rapports a été entrepris, en concertation avec les collectivités locales, les producteurs et utilisateurs de données sur ce thème. 2006 sera l'année de mise en œuvre de ce bilan rénové, qui portera sur les données au 31/12/2005.

Par ailleurs un effort particulier sera entrepris en matière de connaissance des **rémunérations** dans les collectivités locales.

Une attention particulière sera apportée, en partenariat avec l'Insee, sur le suivi des personnels transférés suite à la loi « libertés et responsabilités locales ». Après l'introduction d'un nouveau tableau dans le questionnaire au 31-12-2005, le questionnaire de l'enquête COLTER au 31/12/2006 devrait être aménagé pour suivre les flux correspondants et l'évolution de la situation des personnels transférés, au regard notamment de l'exercice du « droit d'option ».

Le développement de l'**intercommunalité** fera l'objet d'une étude systématique des comptes des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre, mais aussi d'une connaissance aussi précoce que possible des nouveaux établissements se mettant en place. Les modalités du recueil de l'information sur les autres structures intercommunales (celles qui ne sont pas à fiscalité propre) sont en cours de rénovation, en lien avec les Préfectures, en vue de la constitution d'une information actualisée chaque année. Ce système d'information, qui devrait permettre de diffuser début 2006 des informations statistiques sur l'ensemble des EPCI, informations portant notamment sur la nature de l'EPCI, sa composition, ses compétences, sa nature juridique, sera ensuite enrichi et alimenté en continu.

Une diffusion des informations sur ces structures se fera sous forme électronique, avec un développement de l'information cartographique.

Enfin, un des axes prioritaires de la **diffusion des informations** sera la valorisation du site internet de la DGCL et la réalisation de cédéroms, qui se substitueront dans certains cas à la diffusion sur papier. La partie « Données chiffrées » du site internet sera refondue pour en permettre une mise à jour plus fréquente et une utilisation plus conviviale. Les tableaux volumineux seront diffusés sur cédérom, sous

format « tableur », ce qui en rendra l'utilisation plus facile.

Le contenu des travaux du département des études et des statistiques locales tiendra naturellement compte des recommandations qui ont été faites par le **groupe de travail du Cnis** sur les finances publiques locales. En particulier, le département contribuera activement à la mise à jour du guide sur les sources statistiques.

Notons enfin que l'information recueillie par le département des études et des statistiques locales provient essentiellement de l'exploitation de documents administratifs, sous-produits de l'activité normale des pouvoirs publics : budgets primitifs et comptes administratifs, transmis aux préfets pour le contrôle de légalité, informations sur la fiscalité locale à partir des opérations de gestion de la DGI, rapports aux Comités Techniques Paritaires présentés par les collectivités locales dans le cadre de la loi. Sur certains aspects le département des études et des statistiques locales demande une contribution particulière aux préfetures qui mettent en forme des informations dont elles disposent elles-mêmes (intercommunalité, analyse de comptes et budgets locaux...). Celle-ci sera substantiellement allégée en 2006 (cf. ci-dessous) Mais il ne prévoit pas de réaliser en 2006 d'enquêtes ni auprès des ménages, ni auprès des entreprises, ni même auprès des collectivités locales, au sens où l'entend le comité du label du Cnis.

2 . Les travaux nouveaux ou rénovés pour 2006

La rubrique Données Chiffrées du site Internet de la DGCL sera enrichie par les productions statistiques du département DESL sur les régions, les départements, la fonction publique territoriale, les dotations de l'État.

En collaboration avec le centre national de la fonction publique territoriale, la DGCL poursuivra l'exploitation statistique des rapports dits « bilans sociaux » établis par les collectivités dotées d'un CTP au 31 décembre 2003, en essayant d'en raccourcir les délais : publication de premiers résultats fin 2005 et des résultats complets mi-2006).

En application de l'article 33 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, les prochains rapports transmis par les collectivités seront établis en 2006 à partir des données de 2005.

La DGCL mettra en œuvre tout le dispositif permettant la prise en charge de cette nouvelle campagne, en poursuivant les efforts de réduction des délais de production des résultats. En particulier, la simplification du recueil de ces données et leur articulation avec d'autres sources statistiques (DADS, enquête COLTER) seront préparées en vue de cette échéance.

Par ailleurs, un effort particulier sera porté sur la connaissance des rémunérations dans la fonction publique territoriale, à partir de plusieurs sources existantes (DADS, bilans sociaux, budgets et comptes administratifs des collectivités).

Le suivi de l'intercommunalité est actuellement centré sur l'intercommunalité à fiscalité propre. Le recueil de l'information sera étendu, en lien avec les Préfectures, aux autres structures intercommunales (SIVU, SIVOM...), de façon à avoir une connaissance complète et actualisée des structures intercommunales (le précédent recueil est au 01/01/1999). Le dispositif de collecte des données, remis en place en 2004, sera enrichi et consolidé en 2005 pour disposer de résultats en début 2006.

Les efforts engagés en matière de cartographie seront poursuivis et étendus à d'autres domaines, tels que l'analyse de la fiscalité locale.

Le mode de collecte de l'information sur les budgets primitifs des communes devrait s'appuyer sur l'information collectée par la DGCP, permettant d'une part d'alléger considérablement la collecte et la saisie de ces données, notamment en préfecture, d'autre part de travailler sur un ensemble de communes beaucoup plus étendu (plus de 30 000 contre 5000 actuellement), enfin d'étendre cette analyse à l'ensemble des EPCI à fiscalité propre. Les délais de diffusion des résultats statistiques pourraient être réduits d'un ou deux mois. 2005 sera la première année de mise en œuvre, progressive, de ce dispositif, qui devrait être totalement opérationnel en 2006.

Comme en 2005, le département prendra une part active à la rédaction du rapport sur l'autonomie financière des collectivités locales ainsi qu'au rapport de l'Observatoire des finances locales.

3 . Les travaux reconduits

- **Actualisation de l'ouvrage** :

"Les collectivités locales en chiffres". Sortie de l'édition 2006 et actualisation de celle-ci sur internet.

- **Finances locales** :

- à l'échelon de la commune :

- exploitation des comptes administratifs des communes de plus de 10 000 habitants et publication sur les finances des communes de plus de 10 000 habitants (exercice 2004) ;
- travaux statistiques sur les comptes de gestion des communes de moins de 10 000 habitants et publication sur les finances des communes de moins de 10 000 habitants (exercice 2004) ;
- publication d'un 6 pages à destination de l'ensemble des communes de moins de 5 000 habitants avec spécialisation des informations par région ;
- analyse des budgets communaux 2006 et publication des résultats.

- à l'échelon du département :

- exploitation des comptes administratifs des départements et publication sur les finances départementales (exercice 2004) ;
- exploitation des budgets primitifs 2006 des départements et publication des résultats.

- à l'échelon de la région :

- exploitation des comptes administratifs des régions et publication sur les finances des régions (exercice 2004) ;
- exploitation des budgets primitifs 2006 des régions et publication des résultats.

- dans le domaine des groupements de collectivités territoriales :

- exploitation d'un fichier des comptes des groupements à fiscalité propre et publication sur les finances de ces groupements (exercice 2004).

- dans le domaine de la fiscalité directe locale :

- pour l'ensemble des communes, groupements, départements et régions, exploitation de fichiers départementaux donnant les bases d'imposition, les taux, les produits votés et les compensations. Publication d'un guide statistique de la fiscalité directe locale (exercice 2005).

Le département participe aux travaux de l'Observatoire des finances locales mis en place en 1996 au sein du Comité des finances locales ; il rédige en particulier un rapport annuel sur la situation financière des collectivités locales.

- **dans le domaine de la fonction publique territoriale :**

Participation aux travaux de l'Observatoire de l'emploi public.

4 . Allègement de la charge statistique des entreprises

Sans objet

5 . Aspects particuliers du programme 2006

5.1 Aspects régionaux et locaux

Par définition, l'ensemble des activités de la DGCL se rapporte à la dimension régionale et locale de la vie publique. Toutefois, compte tenu de l'absence de représentation hors de Paris et de ses effectifs limités, il n'est pas prévu d'effectuer de manière systématique des travaux relatifs à une région particulière. La priorité sera donnée à la mise à disposition des acteurs locaux des données concernant leur propre région.

Le nouveau dispositif de collecte des budgets primitifs des communes devrait permettre, compte tenu de sa couverture étendue, de disposer désormais d'informations par région sur l'ensemble des communes.

6 . Liste des publications

Toutes les données et publications du département sont disponibles sur internet à l'adresse <http://www.dgcl.interieur.gouv.fr/index.html>, rubriques «données chiffrées» et «publications».

Insee

- Département de l'action régionale
- . Réseau de l'action régionale

Rappel : 24 équipes, une par direction régionale de l'Institut, contribuent à établir des statistiques régionales et locales en liaison directe avec la demande qui s'exprime en région. Avec le département de l'action régionale situé à la direction générale de l'Insee, ces équipes forment le réseau de l'action régionale.

Ce réseau a deux types d'actions en matière statistique :

- produire certains des systèmes d'observation des réalités locales couvrant tout le territoire, en complément de ceux créés par les opérations des services producteurs dont la vocation est d'abord nationale
- répondre à des besoins d'information statistique particuliers à une région ou à une zone, en mettant en œuvre autant que possible des outils communs et des méthodes harmonisées.

Dans ces deux domaines, les principales opérations prévues pour 2006 sont les suivantes :

1° Systèmes d'observation couvrant tout le territoire

- Le projet « Connaissance locale de l'appareil productif » - CLAP- entré en production fin 2003 et mi 2004 fournira en 2006 une description finement localisée du volume d'emploi et des masses salariales pour l'année 2004, pour le secteur privé et pour l'ensemble du secteur public, Etat inclus. Dans la continuité du dispositif actuel, une réflexion sera engagée sur les deux axes suivants : diffusion à l'infra communal et dispositif de diffusion avancée ou provisoire. Des investissements seront mis en œuvre pour rendre possible la mise à disposition de données économiques, en lien avec le système CLAP.
- L'application « Revenus fiscaux localisés des ménages » continuera à fournir des données annuelles au niveau communal et supra communal ; pour les échelons infra communaux, la diffusion sera interrompue en 2006, afin de permettre de réaliser les travaux d'amélioration nécessaires à la fiabilisation des indicateurs, notamment pour leurs utilisations à des fins de suivi des évolutions annuelles. La réflexion entamée en 2005 sur une méthode d'imputation des revenus sociaux non déclarés est prévue pour aboutir, en 2006 ou en 2007, sur la diffusion d'indicateurs de la dispersion des revenus à des échelons infra nationaux, et notamment un indicateur de pauvreté relative.
- Les agrégats régionaux calés sur la comptabilité nationale continueront à être produits en 2006.
- La création d'un ensemble de données infracommunales à l'IRIS et à la ZUS disponibles sur un ensemble important de communes urbaines se poursuivra en 2006. L'exploitation du fichier des demandes d'emploi en fin de mois en liaison avec l'ANPE en est un exemple. En 2006, pour la première fois seront publiées des données infracommunales issues des déclarations annuelles de données sociales au lieu de résidence des salariés (portant sur les années 2003 et 2004). Par ailleurs, la recherche de progrès en qualité sur la localisation des établissements (SIRET) et de leur emploi sera poursuivie. Deux autres sources administratives au moins seront explorées : les fichiers relatifs aux aides à l'emploi, les fichiers des bénéficiaires de la couverture maladie universelle complémentaire
- L'application « Entrepôt de données locales », en production depuis janvier 2005, verra son contenu s'agrandir, en vue de couvrir progressivement l'ensemble des données localisées nationales produites au sein de l'INSEE. Cet entrepôt interne à l'INSEE permet d'alimenter en continu le site Internet « Web Statistiques locales » dont l'ouverture aura lieu en mars 2006.
- Une édition actualisée de la France et ses régions est programmée pour septembre 2006. Dans le prolongement de cette publication, un dispositif sera mis en place, afin de pérenniser l'actualisation sur un rythme annuel des indicateurs de cet ouvrage, en intégration avec le Web Statistiques locales.

- Les estimations localisées de population départementale au 1^{er} janvier 2005, décomposées par sexe et âge détaillé seront produites, de manière cohérente avec les estimations régionales de population tenant compte des enquêtes annuelles de recensement de la population.
- Une réflexion est engagée en 2005, en vue d'améliorer le dispositif d'estimation de taux de chômage par zone d'emploi, principalement en vue d'inclure la dimension saisonnière propre à ce niveau géographique. Ces travaux pourront déboucher au premier semestre 2006 sur la diffusion de taux de chômage renouvelés.
- Les estimations d'emploi seront produites et diffusées au 1^{er} semestre 2006 jusqu'au niveau zone d'emploi, en cohérence avec les estimations départementales et régionales.

2° Réponse à des besoins statistiques propres à une région ou une zone

Ces opérations ne peuvent pas être listées dans un document à caractère national ; d'ailleurs elles sont souvent programmées et réalisées dans des délais plus courts que les opérations nationales, et le programme 2006 est donc loin d'être encore connu. Dans les régions où un CRIES fonctionne, ces opérations sont impulsées et coordonnées par lui (Ile-de-France, PACA, Corse, Réunion, Midi-Pyrénées, Guyane).

En ce qui concerne les enquêtes régionales réalisées en prolongement d'une enquête nationale, 2006 sera marquée par l'importance des extensions de l'enquête nationale auprès des ménages sur le logement : extensions régionales pour 5 régions, plus 20 extensions locales portant sur des aires urbaines, des communautés d'agglomérations, et des départements d'Ile-de-France. A signaler aussi une enquête « Information et vie quotidienne » en Martinique. Le lancement d'une nouvelle vague de l'enquête nationale sur les créateurs d'entreprises - dispositif SINE - donnera lieu également à un nombre important d'extensions régionales.

Un certain nombre d'enquêtes spécifiques régulières se poursuivront en 2006 : prolongements régionaux des enquêtes de fréquentation touristique, enquête auprès des sous-traitants de l'aéronautique dans deux régions, etc.

Comme précédemment, des enquêtes « sur modèle commun » seront réalisées dans certaines agglomérations ou certaines régions : enquêtes sur les déplacements urbains, enquêtes sur les besoins en services des établissements, enquêtes complémentaires sur l'emploi dans les collectivités territoriales¹... Pour ces types d'enquête, des méthodologies communes sont disponibles ; certaines sont en cours de perfectionnement dans les deux pôles d'ingénierie statistique créés en 2002 et 2003 dans le réseau.

En dehors des enquêtes, certains travaux d'exploitation de fichiers administratifs sont également réalisés sur demande locale lorsque le besoin s'en fait particulièrement sentir. C'est le cas de la géolocalisation de certains fichiers administratifs, notamment lorsqu'une telle opération serait trop lourde pour être menée sur tout le territoire, alors que la demande n'existe pas partout : peuvent être ainsi géolocalisés des fichiers sociaux (fichiers des CAF, fichiers PMSI...), des fichiers d'équipements collectifs (éducation, santé, etc.). Le réseau poursuivra en 2006 la mise au point d'outils permettant de généraliser et d'abaisser le coût de ces opérations. C'est le cas aussi de la création d'indices régionaux ou locaux de chiffres d'affaires à partir des déclarations fiscales des entreprises (CA3, CA12, etc.) dans des secteurs où ces indices peuvent être significatifs. Une réflexion est en cours de façon plus générale sur le dispositif de suivi de la conjoncture en région : cette réflexion devrait déboucher en fin d'année 2006 sur des propositions d'adaptations et d'évolutions des dispositifs existants.

Ministère de l'économie, des finances et de l'industrie

- Direction générale de la comptabilité publique
- 5^{ème} Sous-Direction – Secteur public local
- Bureau 5A Pilotage et maîtrise d'ouvrage du système d'information
- Secteur valorisation des données du secteur public local

¹ Prolongements de l'enquête COLTER réalisés avec le CNFPT

1. Exposé de synthèse

Le domaine de compétence est le suivant : ensemble des comptes des collectivités territoriales et des établissements publics locaux, secteurs du logement social, de la santé et des établissements sociaux ou médico-sociaux.

Les orientations en matière de communication de données financières sur le secteur public local sont les suivantes :

- Mise à disposition d'informations de meilleure qualité dans des délais plus courts ou maintenus : les informations de conjoncture 2004, arrêtées au 30 septembre 2004 ont été communiquées à la presse le 1^{er} novembre et mises simultanément sur Internet ; a nouveau un gain d'un mois en communication a été réalisé, ce gain doit être capitalisé ; les informations de conjoncture arrêtées au 31 décembre 2004 ont été communiquées à la presse et mises simultanément sur Internet en mars 2005 ; ce même délai sera tenu pour les comptes 2005 ;
- Meilleure qualité des données de référence : ces données ont été centralisées plus tôt et plus complètement qu'en 2003 ;
- Plus grande aptitude à diffuser des données de référence à la fois au réseau des services déconcentrés du Trésor, aux partenaires institutionnels (autres administrations), au grand public ; les publications plus régulières, plus « fraîches » et mieux documentées avec pour les spécialistes, des notices méthodologiques et la possibilité d'obtenir rapidement des fichiers, donnent une meilleure visibilité externe de la tenue des comptes, comme l'attestent les meilleures couvertures de la presse spécialisée et une demande d'information en forte croissance ;
- Les outils d'analyse sont dans le même temps améliorés, étendus (régions en 2004, départements en 2005, établissements sociaux et médico-sociaux en 2006) progressivement à l'ensemble des collectivités et établissements publics locaux et une démarche d'analyse prospective mise en place confirmée ;
- L'extension de la consolidation des comptes (budget principal + budgets annexes) est effective pour les départements ;
- L'animation d'une valorisation décentralisée des informations régionalisées du secteur public local, au travers d'une brochure internet consacrée à l'intercommunalité à fiscalité propre (échéance 2005) et du traitement des données en fonction des catégories de communes ;
- Des circuits souples de validation des données sont parallèlement mis en place (au moyen de l'intranet et d'internet).

Partie 2. Travaux nouveaux pour 2006

2.1. Fourniture de données typologiques et régionalisées pour les communes : cette production sera étendue grâce à une meilleure identification des communes (communes touristiques, communes littorales, communes de montagne, communes en ZUS).

2.2. Consolidation : les travaux de consolidation du premier cercle (budget principal + budgets annexes) déjà conduits pour les communes de plus de 10.000 habitants et les groupements à fiscalité propre seront confirmés pour les départements et étendus à chaque fois que cela sera possible aux autres collectivités (régions, hôpitaux).

Partie 3. Opérations répétitives

Les travaux listés ci-après font l'objet de publications spécifiques assurées par la 5^{ème} Sous-direction

3.1. Comptes définitifs des collectivités territoriales et des établissements publics locaux (hors secteur hôpital et secteur du logement social)

Les publications élaborées à ce titre sont assurées par la DGCP. Elles sont publiées à la Documentation Française, qui les distribue par l'intermédiaire de son réseau de succursales et certaines librairies universitaires. Les publications sont également disponibles au Centre national de documentation du Trésor public (adresses postale et télématique précisées au point 5 ci-après).

Les informations sont également consultables sur le serveur internet du MINEFI, dans des conditions précisées ci-après. Elles ont été rendues plus accessibles aux décideurs locaux par la création, fin 2002, d'un espace dédié au secteur public local.

3.1.1 Les comptes des Communes: Une synthèse annuelle est publiée. Les derniers comptes disponibles sont ceux de 2003. Le niveau d'information est identique à celui délivré par l'ancienne publication « papier » (ex tome 2 des comptes des communes). Le serveur offre également des informations synthétiques relatives à l'ensemble des communes françaises. Les données individuelles 2004 de l'ensemble des communes sont également consultables sur internet.

3.1.2 Les comptes des Départements et les comptes des Régions : chacune de ces brochures comprend une partie synthèse et un recueil des fiches de situation financière présentant les comptes individuels des collectivités. Dernière parution : comptes 2003 publiés en janvier 2005 pour les régions et en mars 2005 pour les départements. Ces éléments sont également consultables sur le serveur du MINEFI. Les données individuelles des départements et régions sont désormais seulement disponibles sur internet (exercice 2004 inclus depuis septembre 2005).

3.1.3 Les comptes des établissements publics locaux (intercommunalité et autres EPL) : Le traitement et la publication de ces informations sont réaménagés au 1^{er} semestre 2001, pour tenir compte des nouvelles informations recueillies dans ce domaine : Exhaustivité, informations plus détaillées définies suivant les normes et les rubriques comptables appliquées aux collectivités territoriales, prise en compte des budgets annexes importants. La synthèse des données 2002 est disponible et les comptes individuels des communautés urbaines, des communautés d'agglomération et syndicat d'agglomération nouvelle ont été mis en ligne.

3.1.4 Les aides économiques locales: publication d'une synthèse annuelle dans les « Notes Bleues », dont la version intégrale est publiée sur le serveur du ministère. La méthode d'élaboration a été revue en 2005.

3.2. Informations et Publications du secteur Santé, Social et médico-social

3.2.1 Les comptes des établissements publics de santé : Il est prévu de publier une synthèse annuelle globale. Celle-ci est complétée en seconde partie d'éléments chiffrés régionaux, de même qu'une série de ratios comptables significatifs, présentée par catégorie d'établissement. La prochaine publication comportera une série rétrospective de 1999 à 2003 et sera complétée chaque année d'une synthèse annuelle ;

3.2.2 Les comptes des établissements publics sociaux et médico-sociaux : Il est prévu de publier une synthèse annuelle globale. Celle-ci est complétée en seconde partie d'éléments chiffrés régionaux, de même qu'une série de ratios comptables significatifs, présentée par catégorie d'établissement.

3.2. Informations de conjoncture

Les éléments de conjoncture communale départementale, régionale, intercommunale et hospitalière ont été fusionnés en 2004 pour apporter une appréciation plus globale du secteur public local. Cet enrichissement sera poursuivi en 2005 et 2006 pour pouvoir incorporer les données relatives au secteur social et médico-social.

La note de conjoncture est désormais réalisée à partir de la totalité des comptes du secteur public local et non plus à partir d'un échantillon représentatif.

Les éléments concernent le suivi de l'exécution budgétaire et comptable à partir de l'évolution en pourcentage des principaux postes de recettes et de dépenses (personnel, mouvements sur encours de dette, fiscalité, dotations et compensations, dépenses réelles d'investissement).

L'analyse des informations recueillies est publiée deux fois par an, courant novembre de l'année N (données de N au 30/09/N et courant mars N+1 (éléments au 31 décembre N journée complémentaire au 31/01/N+1 incluse).

Ces publications sont consultables sur le serveur internet du MINEFI. Ces informations sont présentées en priorité à la presse spécialisée qui suit l'actualité du secteur public local.

Partie 4. Allègement de la charge statistique des entreprises

(Sans objet, au titre des comptes des collectivités locales)

Partie 5. Aspects particuliers du programme 2006

5.1. Aspects régionaux et locaux

La DGCP a élaboré la maquette d'une publication régionalisée des comptes de l'intercommunalité (groupements fiscalisés, dans un premier temps). La pré-version a été testée en 2004, la généralisation interviendra en 2005, l'enrichissement sera poursuivi en 2006 ;

Elle réalise par ailleurs une publication régionalisée des données relatives aux communes classées par typologie (communes touristiques, littorales, en expansion démographique...).

Les travaux relatifs à une approche agrégée régionalisée ou localisée débiteront en 2005 pour aboutir en 2006.

5.2. Aspects « environnement » et approche politique publique

Les gestions des services d'eau, d'assainissement, de ramassage et de traitement des ordures ménagères font l'objet d'observations spécifiques dans le cadre de la brochure sur l'intercommunalité. Ils ont fait l'objet par ailleurs d'une étude spécifique en 2004 sur le sujet.

Une démarche systématique d'approche par politique publique sera entreprise à chaque fois que cela sera possible, en partenariat avec les ministères techniques compétents.

5.3. Aspects « européens » :

Sans observations pour 2006.

Partie 6. Liste des publications de la DGCP

Nature des données	Forme du document et Périodicité	Base de travail
Secteur des collectivités territoriales et des établissements publics locaux :		
A) Informations de conjoncture		
Communes, Départements, Régions, groupements à fiscalité propre et établissements publics de santé	A compter de juin 2001, publications en une brochure unique, Premières tendances des finances locales (30/09) et Premiers résultats N-1 des finances locales (31/12)	Intégralité des comptes des collectivités et établissements publics locaux concernés
<i>B) Comptes définitifs</i>		
Les comptes des communes	brochure annuelle	résultats définitifs
Les comptes des départements	brochure annuelle	résultats définitifs
Les comptes des régions	brochure annuelle	résultats définitifs
Les comptes de l'intercommunalité et des établissements publics locaux	brochure annuelle	résultats définitifs
Les comptes des établissements publics de santé	brochure annuelle	résultats définitifs
Les comptes des établissements sociaux et médico sociaux	brochure annuelle	résultats définitifs – A partir de 2005
Le recouvrement des loyers dans les offices d'HLM à comptabilité publique au 30 juin	brochure annuelle	résultats définitifs
Les aides économiques versées par les collectivités locales	« Note Bleue » annuelle	publiée 1er trimestre de N+2

Ouvrages et informations disponibles au Centre national de documentation du Trésor public, immeuble « Michel Ange », 17 bd du Mont d'Est, 93192 Noisy le Grand ; tel 01 41 67 41 67, mél : doccndt@cp.finances.gouv.fr .

Consultations sur le site internet du MINEFI : .

http://www.colloc.minefi.gouv.fr/colo_struct_fina_loca/index.html

Partie 7. RÉCAPITULATION DES TRAVAUX PRÉVUS AU MOYEN TERME 2004-2006

Finances des administrations publiques - DGCP	Direction générale de la Comptabilité publique Bureau 5A (
Compte des administrations publiques locales : communes départements régions intercommunalité et établissements publics locaux santé - social et médico-social	Permanent	Publication annuelle Publication annuelle Publication annuelle Publication annuelle Publication annuelle
Eléments de conjoncture communes, départements, régions, hôpitaux et ESMS	Permanent	2 fois par an
Eléments de conjoncture hospitalière	Permanent	4 fois par an
Consolidation annuelle sur les interventions économiques	Permanent	Publication annuelle (Notes bleues de Bercy)
Collecte annuelle sur les délais de paiement	Permanent	Publication annuelle (Notes bleues de Bercy)
Données régionalisées en matière de finances publiques locales	Permanent (Bureau des comptes nationaux – ex 5D)	Annuelle
Contribution aux études locales	Permanent	
Définir une approche consolidée	En cours	
Dégager les flux réels pour l'ensemble des comptabilités patrimoniales	A venir	Dans le cadre du schéma directeur informatique

**Programmes ou extraits des programmes
statistiques 2006 présentés à d'autres formations du CNIS**

AGRICULTURE

Ministère de l'agriculture et de la pêche
- Service central des enquêtes et études statistiques (SCEES)

1. Exposé de synthèse

Conformément au programme de travail à moyen terme 2004-2008, le SCEES réalise des enquêtes dans le domaine de l'agriculture et des industries agro-alimentaires, produit des études et synthèses et diffuse les résultats de ces opérations.

Dans le domaine agricole, l'exploitation de la **base nationale d'identification bovine BDNI** a remplacé, à partir de mai 2005 et comme prévu, l'enquête communautaire de mai sur le cheptel bovin. L'enquête de novembre est pour l'instant conservée, mais les travaux se poursuivent en vue de la remplacer elle aussi. Les échantillons des autres enquêtes communautaires annuelles ou bi-annuelles sur le cheptel (porcins, ovins, caprins), tirés dans le recensement agricole en 2001, doivent être renouvelés à l'automne 2006. Pour ces espèces, la mise en place de la BDNI est moins avancée et ne permet pas une suppression des enquêtes à court terme.

L'enquête sur les **pratiques culturelles en grandes cultures**, dont les dernières éditions datent de 2001 et 1994, sera réalisée au second semestre 2006. Cette enquête joue un rôle important dans la connaissance des techniques culturelles des agriculteurs, et contribue à éclairer les relations entre agriculture et environnement (données sur les intrants à la parcelle, les intercultures, le travail du sol, ...). Comme en 2001, elle sera réalisée en collaboration étroite avec la Direction de l'Eau du MEDD, dans le cadre de l'évaluation nationale de l'application de la Directive « Nitrates ».

La troisième édition de l'enquête auprès des collectivités territoriales sur le **service public d'eau - assainissement** sera conduite au printemps 2006, à la demande de l'Ifen et de la Direction de l'Eau du MEDD ; les deux précédentes enquêtes ont été réalisées en 2003 et 2000.

L'enquête sur les **bâtiments d'élevage**, prévue dans le programme à moyen terme en 2006, sera décalée en 2008.

De plus, des travaux méthodologiques pour préparer les opérations à venir doivent être réalisés. Ainsi, l'échantillon permanent d'exploitants interrogés dans l'enquête annuelle sur la **production des terres labourables** (rendements et superficies par cultures) sera renouvelé en 2006. A cette occasion, un bilan complet du fonctionnement de l'enquête va être réalisé en 2005, qui pourra conduire à certains aménagements, notamment dans les calendriers d'enquête.

L'enquête communautaire quinquennale sur la **structure des vergers** doit être renouvelée au printemps 2007, elle sera préparée à partir de l'automne 2005 (Directive 2001/109 du 19/12/01). L'objectif communautaire est la mesure du potentiel de production des vergers.

Les travaux d'adaptation au règlement de fin 2002 sur les **statistiques des déchets issus de l'agriculture** ont été engagés comme prévu en 2004, avec la réalisation de l'étude pilote prescrite par ce règlement, en collaboration avec l'Ifen et l'ADEME. Ces travaux se poursuivront en 2005 et 2006,

en fonction des conclusions qui seront tirées de l'ensemble des études pilotes réalisées dans les Etats membres.

Enfin, la dernière enquête **Structures des exploitations** avant le recensement agricole de 2010 doit être réalisée à l'automne 2007, elle sera préparée à partir de la mi-2006 (Règlement 571/88 du Conseil du 29/02/1988).

Afin de mieux satisfaire la demande européenne dans ce domaine, le SCEES améliorera la couverture des enquêtes sur **les dépenses en matière d'énergie et de protection de l'environnement**. Il veillera également à adapter ses outils au règlement européen sur **les déchets** afin d'être en mesure de collecter une information dans ce domaine à compter de 2007.

La réédition en 2006 par le SCEES de l'enquête quinquennale sur **les petites coopératives agricoles de transformation et de commercialisation** (moins de 10 salariés), mal couvertes par les sources administratives, permettra d'estimer le poids économique de ces petites unités au sein du secteur coopératif.

L'exploitation des bénéficiaires industriels et commerciaux se poursuivra pour les petites unités en dessous du seuil d'interrogation de l'enquête annuelle d'entreprise.

Enfin, l'amélioration de la qualité des **enquêtes de branche** continuera d'être un axe de travail prioritaire. Les efforts porteront en particulier sur le maintien ou la réduction des délais ainsi que sur l'amélioration de la cohérence inter-sources. La recherche d'une meilleure représentativité de l'indice de la production industrielle se poursuivra également. Par ailleurs, une première expérimentation de collecte par Internet devrait être mise en œuvre pour une enquête mensuelle directe.

Le SCEES continuera par ailleurs de participer aux travaux intersectoriels animés par l'Insee notamment en ce qui concerne la révision 2007 des nomenclatures d'activité et de produits et le projet de réforme de la statistique annuelle d'entreprise annoncé dans le cadre du moyen terme 2004-2008.

En 2006, les travaux **d'études et de synthèse** seront plus particulièrement centrés sur les points suivants :

L'amélioration des statistiques de synthèse concernant les productions agricoles en termes physiques continuera avec la poursuite du renforcement de la coordination régionale et nationale. Sur la statistique agricole annuelle (SAA) comme sur les comptes, les opérations de formation-action en région seront poursuivies dans la continuité de celles qui ont déjà été réalisées en 2004 et 2005.

En ce qui concerne plus particulièrement **la SAA**, outre la refonte et la mise à jour des instructions, il est envisagé la mise en place d'un projet plus global sur les procédures d'élaboration qui comprendrait la recherche d'une utilisation systématique des fichiers administratifs, la mise à niveau des questions méthodologiques, l'élaboration d'un outil informatique et la réropolation éventuelle des séries passées.

Pour les comptes, le début de l'année 2006, outre les travaux habituels de la campagne courante des comptes, devrait voir l'aboutissement de la réflexion sur les comptes régionaux et départementaux et sur leur méthode d'élaboration. Un nouvel outil informatique permettant l'élaboration de comptes départementaux et régionaux pourrait être réalisé durant le restant de l'année.

L'année 2006 devrait voir se poursuivre les travaux européens engagés pour définir une **nouvelle typologie des exploitations agricoles**, rendue nécessaire par la réforme de la PAC de 2003. Des simulations et des études d'impact sur les travaux statistiques devront être réalisées, pour une mise en œuvre à l'occasion du RA 2010.

Pour le RICA, l'échantillon 2005, comme les échantillons 2003 et 2004 est calibré de façon à maintenir une représentativité par région et par OTEX, en prenant en compte la variabilité à l'intérieur de chaque OTEX avec un maintien de l'effectif des exploitations au forfait. Son effectif est de 7320 exploitations agricoles, suivant le plan de sélection présenté en annexe 1.

2006 devrait voir par ailleurs la mise en œuvre des préconisations du rapport sur l'évolution du RICA. La généralisation de l'utilisation d'outils permettant de diminuer la charge de saisie devrait être

effective ainsi que la récupération automatique de données disponibles en DDAF. Une réflexion menée avec les différents acteurs du RICA pourrait en outre permettre de faire évoluer les responsabilités et les financements de l'opération, à terme.

Les travaux de réorganisation de **la conjoncture** devraient voir leur achèvement fin 2005 et donc permettre la mise à disposition des nouveaux produits de conjoncture.

La demande communautaire, en matière de **bilans d'approvisionnement**, devrait globalement se réduire, mais un certain nombre d'entre eux continueront d'être établis pour les besoins nationaux. En particulier, un bilan fourrager synthétisant les consommations des différentes espèces sera réalisé.

L'accent mis en 2005 sur l'étude des sources administratives, ceci dans un objectif opérationnel d'utilisation aussi bien au niveau des données de synthèse qu'en complément, voire en substitution de sources ou d'enquêtes existantes, reste d'actualité en 2006. En particulier, en collaboration avec l'INSEE, les travaux de rapprochement des données d'emploi du SCEES et de la MSA devraient permettre d'aboutir à une utilisation plus massive des données de la MSA pour les comptes, et plus généralement d'harmoniser les concepts d'emploi et de développer toutes les études sur le domaine.

En matière de **diffusion**, 2006 devrait voir la mise en place du nouveau site Internet. La partie "données en ligne" du nouveau site utilisant le logiciel BEYOND va se développer au cours de l'année en mettant à disposition des résultats d'enquêtes plus nombreux.

Pour la collection Chiffres et Données, la partie papier du support diminuera et l'accompagnement par un cédérom va se généraliser.

La diffusion de l'enquête Structure 2005 devrait profiter des investissements réalisés pour la diffusion de l'enquête Structure 2003 et se faire plus rapidement.

Une réflexion menée actuellement sur la rénovation des publications pourrait commencer à voir son application. Le projet de rénovation de la base de données Datagreste sera un gros chantier pour 2006.

2 – Travaux nouveaux pour 2006

2.1. Enquêtes vraiment nouvelles, enquêtes renouvelées et enquêtes de périodicité supérieure à un an

a) Enquête Pratiques culturelles 2006

L'enquête sur les Pratiques culturelles sera réalisée par enquêteur à l'automne 2006. Comme pour 2001, elle bénéficiera d'un soutien financier de la Direction de l'Eau du MEDD, qui utilisera ses résultats dans le cadre de l'évaluation nationale de l'application de la Directive « Nitrates ». L'échantillonnage permettra de disposer de résultats détaillés par cultures à l'échelle des régions et zones vulnérables/non vulnérables.

Les cultures concernées seront en principe les mêmes qu'en 2001 : blé dur, blé tendre, orge, maïs, colza, tournesol, pois, betterave, pomme de terre, prairies temporaires, prairies permanentes intensives et jachères. Des extensions éventuelles sont à l'étude pour les prairies extensives et la viticulture.

L'échantillon de parcelles (21 000 comme en 2001) sera tiré dans l'enquête Teruti-Lucas 2006. La définition du questionnaire est faite en concertation avec les divers utilisateurs potentiels (MAP, MEDD, chambres d'agriculture, instituts techniques, Agences de l'eau).

La formation a donné un avis d'opportunité favorable en 2004.

b) Enquête annuelle Production des terres labourables

Cette enquête annuelle a pour objet la collecte d'information sur les rendements par cultures en grande culture. Elle permet ainsi de répondre aux exigences des règlements européens 837/90 et 959/93 relatifs aux statistiques de produits végétaux.

L'échantillon d'exploitations est tiré et mis à jour à partir des points de l'enquête Teruti. Le passage en 2005 de Teruti à Teruti-Lucas s'accompagne d'un nouvel échantillon de points suivis. En conséquence, un nouvel échantillon d'exploitations devra être tiré pour 2006. A cette occasion, l'ensemble du dispositif sera réévalué.

La formation a donné au printemps 2005 un avis d'opportunité favorable pour cette enquête renouvelée.

c) Enquête sur la structure des vergers en 2007

Cette enquête quinquennale est prescrite par la Directive 2001/109 du 19/12/01. Elle a pour objet la collecte de données sur le potentiel de production des vergers par espèces et variétés (superficies, densité de plantation, âge des arbres), de façon à permettre des prévisions à moyen terme de la production et de l'offre sur les marchés. La version précédente a été réalisée au printemps 2002.

L'enquête sera conduite par enquêteur au printemps 2007, et préparée à partir de l'automne 2005.

La formation a donné au printemps 2005 un avis d'opportunité favorable.

d) Enquêtes sur les cheptels porcins, bovins, et ovins-caprins

Ces enquêtes régulières sur les cheptels porcins, bovins, et ovins-caprins sont prescrites par les Directives 93/23, 93/24, et 93/25 du 01/06/1993. Elles doivent être conduites chaque année en mai-juin et novembre-décembre pour les enquêtes bovines et porcines, en novembre-décembre pour les ovins-caprins. Leur objectif est la collecte de données sur les animaux par catégorie d'effectifs, de façon à asseoir des prévisions de production de viande pour les 12 à 18 mois suivants.

Ces enquêtes ont déjà été examinées par le Comité du Label en 2002. Dans la mesure où un nouvel échantillon doit être tiré pour l'automne 2006, elles sont présentées à nouveau au titre des enquêtes « anciennes » à réexaminer périodiquement.

La formation a donné au printemps 2005 un avis d'opportunité favorable.

e) Enquête « les collectivités locales et l'environnement, volet eau et assainissement » 2004

L'Institut français de l'environnement (Ifen) et le Scees sont associés pour réaliser une troisième génération d'enquête auprès des collectivités territoriales « volet Eau et assainissement », après les éditions de 2003 et 2000.

La gestion de l'eau et de l'assainissement représente un enjeu environnemental important. Elle est réalisée de façon décentralisée par les collectivités locales, dans un cadre national, voire européen. L'enquête, conduite avec la participation financière de la Direction de l'Eau du MEDD, a pour objectif d'observer les situations locales pour en améliorer la connaissance et permettre la définition et le suivi de la politique au niveau central, ainsi que les comparaisons entre collectivités.

La préparation de l'enquête a commencé. La collecte sera assurée par le SCEES et sera réalisée par enquêteur auprès de 5100 communes environ au cours du deuxième trimestre 2006. Elle portera sur l'exercice 2004.

5 - Aspects particuliers du programme

5.1 Aspects « régionaux et locaux »

L'enquête « Structures » réalisée fin 2005 et diffusée à partir de 2006 comporte environ 80 000 questionnaires. Elle est représentative au niveau régional et au niveau départemental pour les principales spéculations du département.

L'enquête Teruti-Lucas, par sa description finie de l'occupation du territoire, à la fois physique et fonctionnelle, permet des études locales sur l'occupation du territoire, l'assolement, les paysages...

L'exploitation des fichiers administratifs, et en particulier la BDNI, permet de disposer de statistiques à un niveau fin sur les effectifs et les mouvements d'animaux.

COMMERCE, SERVICES

Insee

- Direction des statistiques d'entreprises
- . Département des activités tertiaires

5. Aspects particuliers du programme 2006

5.1. Aspects « régionaux et locaux »

L'Insee a mis en place en 2002 des pôles d'appui aux enquêtes régionales sur les entreprises. Un des axes de travail consiste à appuyer et coordonner les initiatives locales, en particulier, pour ce qui concerne le secteur tertiaire, sur les thèmes de la demande de services et des nouvelles technologies.

Ministère des petites et moyennes entreprises, du commerce, de l'artisanat, et des professions libérales

- Direction du commerce, de l'artisanat, des services et des professions libérales
- . Sous-direction des études, des statistiques et des relations avec les organisations professionnelles

5. Aspects particuliers du programme 2006

5.1. Aspects "régionaux et locaux"

Les besoins de la DCASPL amènent à développer les études régionales et départementales ou par bassin d'emploi sur les petites entreprises, notamment dans le cadre de l'amélioration à moyen terme des statistiques de l'artisanat. Une étude sur les densités régionales des micro-entreprises sera menée. Des travaux de participation à des études régionales sont menés (Midi-Pyrénées, Poitou Charentes...).

Par ailleurs la DCASPL a piloté un groupe de travail sur les statistiques régionales et locales de l'artisanat (voir Exposé de synthèse), rapport qui a été approuvé par le Cnis et a fait l'objet d'un avis. Il est envisagé de piloter en 2006-2007, le même type de rapport sur les entreprises libérales, en mettant à profit l'adaptation à la nouvelle nomenclature pour assurer l'harmonisation des études menées à partir d'initiatives régionales.

BANQUE DE FRANCE

- Secrétariat général
- . Direction des entreprises

5. Aspects particuliers du programme 2006

5.1. Aspects « régionaux et locaux »

La Direction des entreprises a engagé la rénovation de l'application ACSEL qui permet aux implantations de la Banque de France de répondre à certains besoins des collectivités territoriales et de l'État en matière de diagnostic des territoires. Ces études utilisent, selon un schéma d'analyse préétabli, des statistiques disponibles dans les bases de données de la Banque de France.

DÉMOGRAPHIE, CONDITIONS DE VIE

Insee - Direction des statistiques démographiques et sociales Unité Recensement de la population

1 - Exposé de synthèse

La rénovation du recensement de la population a connu en 2004 sa première année de mise en œuvre. La deuxième enquête s'est déroulée en janvier et février 2005 et confirme l'entrée en régime de croisière des nouvelles modalités de recensement en France

Le projet de programme statistique présenté ici correspond à la réalisation de la troisième enquête de recensement qui aura lieu en janvier et février 2006 pour les ménages et en mars pour les personnes résidant dans les communautés.

Par rapport aux prévisions du programme à moyen terme 2004-2008, le recensement de la population avance ainsi dans le premier cycle de cinq ans prévu par la loi pour prendre en compte l'intégralité du territoire de la France métropolitaine, de Saint-Pierre-et-Miquelon et des départements d'outre-mer :

- comme celle de 2005, l'enquête de recensement de 2006 sera réalisée dans toutes les communes de 10 000 habitants ou plus (environ 900) et dans un cinquième des communes de moins de 10 000 habitants (soit un peu plus de 7 000 communes) ;

- la réalisation des cinq premières enquêtes annuelles de recensement permettra d'entrer, fin 2008, dans la production des populations légales annuelles et de statistiques annuelles détaillées à tous les niveaux d'organisation du territoire.

2 - Travaux nouveaux pour 2006

En termes de collecte, l'enquête de recensement de 2006 ressemblera trait pour trait à celle de 2005, n'étaient les perfectionnements techniques que l'expérience des deux premières enquêtes permettra d'introduire dans les procédures, dans les formations des acteurs, dans les manuels et imprimés et dans les applications informatiques. Il est cependant à noter que cette année aura lieu l'enquête auprès des personnes vivant habituellement en habitation mobile et des personnes sans abri dans les communes de 10 000 habitants ou plus. En effet, pour ces catégories de population, la collecte se fait en même temps que les enquêtes quinquennales de recensement dans les communes de moins de 10 000 habitants et, pour les autres, tous les cinq ans à partir de 2006 sur l'ensemble de leur territoire.

De même, aura lieu en 2006 le recensement des marinières et des personnes qui vivent sur les bateaux de ces derniers. La collecte est assurée par l'Insee avec le concours du Service des voies navigables de France. Elle a lieu une fois tous les cinq ans, à partir de 2006, sur l'ensemble du territoire. .

En revanche, l'exploitation des questionnaires franchira une nouvelle étape puisque le codage et le redressement de l'ensemble des variables du questionnaire pourront être introduits dans le traitement des fichiers (en reprenant, bien entendu, ceux de 2004 et 2005).

3 - Opérations répétitives

L'entrée du nouveau recensement en régime de croisière en 2006 ouvrira une série annuelle d'enquêtes de recensement menées selon des modalités qui ont été décrites de manière détaillée dans le programme statistique pour 2004 et ne sont donc rappelées ici que dans leurs grandes lignes.

Ces enquêtes ont lieu chaque année par sondage dans les communes de 10 000 habitants ou plus et seront conduites de manière telle que, en cinq ans, le territoire de chaque commune aura été entièrement pris en compte.

Simultanément, chaque année, un cinquième des communes de moins de 10 000 habitants fera l'objet d'une enquête de recensement exhaustive, de sorte que, en cinq ans, toutes ces communes auront été recensées.

Les protocoles de collecte du nouveau recensement ont été élaborés en tenant compte de la répartition des rôles entre l'Insee et les communes telle que le précise la loi : l'Insee organise et contrôle la collecte des informations, les communes ou les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) préparent et réalisent les enquêtes de recensement.

5 - Aspects particuliers du programme 2006

5.1 Aspects régionaux et locaux

Le recensement de la population est une source statistique extrêmement attendue par les utilisateurs d'information régionale et locale, y compris infra-communale. Les résultats du recensement sont donc abondamment utilisés par de multiples acteurs de la vie économique et sociale.

L'objectif essentiel de la rénovation du recensement est de fournir annuellement, d'ici quelques années, une information plus fraîche, donc plus utile aux décideurs, que le recensement classique. Pour assurer la production régulière de cette information (qui aura trois ans d'âge au lieu de six en moyenne dans le système actuel), il faudra accumuler le produit de cinq collectes successives (celles de 2004 à 2008) afin de construire des synthèses statistiques couvrant les différents échelons géographiques allant du territoire national aux communes et, pour celles de 5 000 habitants ou plus, à l'IRIS 2000.

Les premières synthèses statistiques annuelles détaillées aux niveaux communal et infracommunal seront publiées fin 2008 et début 2009, environ cinq ans après le lancement de la première vague de collecte.

Auparavant, il a été possible, dès la première enquête de 2004, de produire des résultats concernant la France et ses régions en utilisant les seules données collectées chaque année. Par ailleurs, les communes de moins de 10 000 habitants, recensées exhaustivement, ont connaissance dans un délai d'une douzaine de mois des résultats statistiques les concernant. Quant aux communes de 10 000 habitants ou plus, des restitutions statistiques sont organisées à leur intention le plus tôt possible, aussitôt que les informations collectées permettront la production de résultats fiables. A cet égard, l'enquête de 2006 devrait permettre de produire une estimation de population et des premières synthèses statistiques pour la plupart des communes de 10 000 habitants ou plus.

Cellule infrastructures géographiques

1 - Exposé de synthèse

La cellule Infrastructures géographiques est responsable de la gestion de l'information géographique à l'Insee : elle gère l'évolution des découpages communaux, les bases d'information géographique infracommunale, ainsi que les zonages statistiques élaborés par l'Insee. Pour les besoins de la rénovation du recensement de la population, elle a mis en place dans les communes de 10 000 habitants ou plus un répertoire d'immeubles localisés (RIL), permettant d'associer à chaque

construction à usage d'habitation ou d'activité une adresse et une localisation. Le RIL s'inscrit dans la démarche de service public de mise en place du référentiel à grande échelle (RGE), menée sous maîtrise d'œuvre de l'Institut géographique national.

2 - Travaux nouveaux pour 2006

Les opérations de mise à niveau de qualité du RIL menées en 2005 devraient se prolonger pour certaines communes en 2006 si nécessaire afin d'obtenir un répertoire de qualité homogène sur tout le territoire.

En outre, l'Insee continuera à développer des partenariats avec les communes pour la mise à jour du RIL.

3 - Opérations répétitives

Mise à jour annuelle du RIL, à partir de sources administratives et collaboration avec les communes.
Mise à jour du code officiel géographique.

6 - Liste des publications

Code Officiel Géographique, mise à jour 2006. Le Code Officiel Géographique est accessible sur le site internet de l'Insee, à la rubrique « nomenclatures ».

7 – Suivi des travaux prévus au programme à moyen terme 2004-2008

L'Insee met en place une architecture de référentiel géographique unique afin de fiabiliser et rationaliser son système d'information géographique. Ce projet assurera en particulier une veille sur le projet de référentiel à grande échelle (RGE).

Insee - Direction des statistiques démographiques et sociales

Département de la démographie

Le département de la démographie continuera de s'associer aux travaux de validation des résultats du nouveau recensement, en particulier dans le cadre de l'élaboration du bilan démographique. Début 2006, de nouvelles projections démographiques seront réalisées.

Conformément aux orientations de la DSDS, visant à renforcer les outils d'analyse longitudinale, le projet de refonte de l'échantillon démographique permanent sera développé. Sous réserve de l'avis de la CNIL, l'EDP sera étendu à 16 jours au lieu de quatre. Il pourra servir de base de sondage à certaines enquêtes auprès des ménages et des individus. Après la présentation de l'expression des besoins au comité des investissements en 2005, le projet de refonte sera mis en place.

En collaboration étroite avec l'INED, le département assurera la préparation de l'enquête sur les immigrés et les personnes de parents immigrés, dont la collecte sur le terrain aura lieu en fin 2007 ou en 2008. Cette opération est très attendue. Il entamera aussi la préparation d'une nouvelle enquête sur le handicap, qui sera coordonnée avec les autres enquêtes portant sur le thème de la santé, ainsi que la préparation d'une enquête dans le cadre du projet cohorte d'enfants, mené par l'Ined

Après le dépôt de l'étude préalable fin 2005, le projet de refonte de la base de répertoires des personnes, qui rassemble le RNIPP et le fichier électoral, entrera en 2006 dans la phase de conception générale et d'étude détaillée. Les contours de cette refonte tiendront compte du contexte externe, en particulier des évolutions envisagées en matière de gestion des listes électorales et de certificats de décès.

Après une première mise à disposition des directions régionales de l'Insee de la base permanente d'équipements début 2005, celle-ci sera mise à disposition des utilisateurs extérieurs début 2006, sous une forme encore non définitive. Dans le courant de l'année 2006, la base, gérée à l'aide d'un nouvel applicatif informatique, sera élargie à d'autres sources d'information.

Mission Répertoires et mouvement de la population

1. Exposé de synthèse

La refonte de la base de répertoires des personnes, qui rassemble le RNIPP et le fichier électoral, a pour objectifs principaux la mise à niveau des modalités de gestion et des variables de la base et l'amélioration des services rendus aux administrations utilisatrices et aux partenaires (communes, organismes de la sphère sociale). Elle doit s'accompagner de la poursuite de la dématérialisation des échanges avec les fournisseurs (les communes en particulier) et les partenaires (organismes sociaux). Cette refonte intervient dans un contexte administratif très mouvant : le ministère de la Justice envisage de créer un registre national de l'état civil, la gestion des listes électorales a fait l'objet d'un rapport de l'IGA du ministère de l'intérieur comportant un certain nombre de propositions.

Après une expression des besoins approuvée par le comité des investissements début 2003 et une étude d'urbanisation courant 2004, le projet a fait l'objet d'une note de cadrage remise au comité des investissements début 2005. L'étude préalable sera conduite d'ici 2005. En 2006, commenceront donc la conception générale et l'étude détaillée.

En marge de ce projet, une refonte de l'exploitation statistique des bulletins d'état civil sera entamée.

2. Travaux nouveaux pour 2006

Conception générale du projet et début des études détaillées de la refonte de la base de répertoires des personnes. Refonte de l'exploitation statistique des bulletins d'état civil.

Division Enquêtes et études démographiques

1. Exposé de synthèse

La division enquêtes et études démographiques assure la comptabilité démographique, en particulier le bilan démographique de l'année écoulée. Elle réalise et exploite des enquêtes qui ont un lien avec la démographie. Elle entretient et exploite des bases de données qui s'appuient sur les données démographiques collectées par l'Insee : échantillon démographique permanent (EDP) et études longitudinales de mortalité.

L'année 2006 sera largement consacrée à la rénovation de l'échantillon démographique permanent : extension à 16 jours. Les travaux sur la mortalité seront poursuivis à partir des différents échantillons de mortalité gérés par l'Insee et suivis dans le temps.

La division participera aux travaux d'exploitation du recensement, dont toutes les variables seront alors utilisables, en particulier les variables sur les familles (collectes de 2004 et 2005).

En matière d'enquête, la division préparera la 1^{ère} enquête du projet cohorte d'enfants porté par l'Ined, dont l'Insee assurera la maîtrise d'œuvre. Elle sera associée à la préparation de l'enquête SIP (Santé

et itinéraires professionnels) (maîtrise d'ouvrage DREES - DARES- CEE) dont la maîtrise d'œuvre sera également assurée par l'Insee.

Mission base permanente d'équipements

1. Exposé de synthèse

L'Insee et le SCEES ont à plusieurs reprises réalisé ensemble un inventaire des équipements des communes, la dernière fois en 1998. D'autre part, l'Insee a réalisé une enquête équipements urbains en 1994. Dans une démarche consistant à tirer parti des sources administratives, l'Insee met en place une base permanente d'équipements, qui fournira les équipements figurant dans différentes sources administratives (Sirène, Finess – équipements sanitaires et sociaux, adeli – professions libérales de la santé, etc.), avec une localisation fine des équipements dans les communes de plus de 10 000 habitants et dans les communes pour lesquelles l'Insee dispose d'une cartographie numérisée. Pour chaque équipement, seront collectés l'adresse et, si possible, un indicateur de capacité. Ce projet est mené en étroite coopération avec plusieurs SSM (DEP du ministère de l'éducation et DREES en particulier). Le projet est en cours d'étude détaillée, après l'avis favorable du comité des investissements de l'Insee sur l'étude préalable.

2. Travaux nouveaux pour 2006

Après les premières mises à disposition début 2005, puis début 2006, d'une base n'ayant pas bénéficié de tous les contrôles qualité prévus dans le projet, le nouvel applicatif de gestion mis en service en début d'année devrait faire l'objet d'une maintenance minimale en 2006 afin d'étendre la gamme des équipements à l'aide de nouvelles sources administratives. Une version millésimée de la base sera versée dans l'entrepôt de données locales (EDL) afin de permettre une utilisation plus facile des données. Le protocole complet de mesure de qualité sera testé en 2006.

3. Opérations répétitives

Avant d'introduire un équipement dans la base permanente, des tests seront réalisés pour apprécier la capacité à définir l'équipement et la qualité des sources administratives permettant d'obtenir l'information. D'autre part, la base fera l'objet de mises à jour annuelles.

5. Aspects particuliers du programme 2006

La base BPE sert des besoins essentiellement locaux et régionaux.

Mission estimations localisées de population

1. Exposé de synthèse

Entre les recensements de population, l'Insee élabore chaque année des estimations localisées de population, fondées sur l'utilisation de sources administratives, à l'aide de l'application « ELP ». L'application a été refondue en 2002 et 2003. Elle permettra de produire au printemps 2005 des estimations départementales au 1^{er} janvier de l'année 2004 (délai de 15 à 18 mois). Elle permet aussi de réaliser des estimations infradépartementales, à la demande des directions régionales. En 2006, compte tenu du nouveau recensement, elle sera utilisée conjointement aux résultats de la collecte de 2005 pour fournir les estimations départementales au 1^{er} janvier 2005 ; elle servira aussi à contrôler les résultats de cette collecte.

2. Travaux nouveaux pour 2005

Fin 2006, sera préparée une expression des besoins d'une nouvelle méthode d'estimation, tenant compte des résultats des collectes de recensement.

- **Direction des statistiques démographiques et sociales**
 . **Département des prix à la consommation, ressources et des conditions de vie des ménages**
 Division des Prix à la consommation

1 - Exposé de synthèse

Le projet de rénovation de la collecte des prix se terminera à l'automne 2005. Après ce chantier qui a permis d'améliorer l'efficacité et la rapidité de la production statistique, l'accent sera mis sur l'amélioration de la méthodologie de **l'indice des prix à la consommation**. En liaison avec les travaux menés au niveau européen, une attention particulière sera portée sur le traitement des effets qualité lors des remplacements.

5 - Aspects particuliers du programme 2006

5.1. Aspects « régionaux et locaux »

Comparaisons spatiales de niveaux de prix. Pour répondre notamment à des demandes locales, des études méthodologiques seront poursuivies. Elles feront largement appel à l'utilisation des relevés de prix effectués pour le calcul de l'IPC mais pourraient également déboucher sur des enquêtes complémentaires pour certaines zones ou certains produits.

Ainsi une enquête légère sera effectuée dans le domaine alimentaire en Corse afin d'actualiser l'enquête de 1995.

- **Direction des statistiques démographiques et sociales**
 . **Département Prix à la consommation, ressources, conditions de vie des ménages**
 Division Conditions de vie des ménages

1 - Exposé de synthèse

L'année 2006 sera une année de transition entre le dispositif des enquêtes EPCV (permanentes sur les conditions de vie) et le nouveau dispositif organisé autour du panel SRCV (Statistiques sur les revenus et les conditions de vie), qui doit être opérationnel à partir de 2007.

Deux enquêtes PCV seront réalisées, toutes deux en janvier et février ; l'une est la reconduction de l'enquête de victimation "Cadre de vie et sécurité", conduite en janvier-février 2005. L'autre aura un caractère méthodologique, sa partie variable sera consacrée aux opinions des ménages en matière de pauvreté et de privations.

Les traitements post-collecte de l'enquête Budget de famille 2005 débiteront en mars, certains redressements ayant cependant été déjà réalisés au cours de la collecte.

En 2006, la préparation de l'Enquête Nationale Transports 2007, dont la maîtrise d'œuvre a été confiée à l'INSEE, devra s'achever, pour une collecte débutant au 1^{er} janvier 2007.

5 - Aspects particuliers du programme 2006

I- Aspects régionaux et locaux

L'enquête PCV de victimation devrait faire l'objet d'extension, en ZUS notamment.

Ministère de la culture et de la communication

- Direction de l'administration générale

. Département des études, de la prospective et des statistiques (DEPS)

2 - Travaux nouveaux pour 2006

- **2.1 - Enquêtes renouvelées et de périodicité supérieure à un an**

2.11 - Le financement public de la Culture par les collectivités locales, fera l'objet à partir de 2006 d'un suivi annuel à la suite de l'enquête renouvelée lancée en 2004.

- **2.3 - Autres travaux statistiques nouveaux**

Les travaux sur l'observation culturelle en région déboucheront normalement sur la construction d'outils méthodologiques opérationnels à destination des directions régionales

5 - Aspects particuliers du programme

5.1 - Aspects régionaux et locaux

5.11 - Elaboration de fiches méthodologiques à l'usage des directions régionales des affaires culturelles sur des thèmes d'intérêt commun, afin d'améliorer et d'harmoniser les pratiques d'observation avec un objectif de comparabilité interrégionale et d'agrégation nationale. Les thèmes retenus concernent l'emploi culturel, les interventions publiques dans le domaine culturel, le public et la fréquentation des équipements culturels.

5.12 - Production annuelle à partir de 2006 de données régionales sur l'emploi dans le spectacle à partir de l'exploitation des fichiers nationaux des organismes professionnels réunis dans la Commission permanente sur l'emploi du CNPS.

5.13 Développement d'une approche régionale de la librairie et de l'édition de livres reposant sur l'expertise des travaux existants et la définition d'un protocole d'enquête assurant la comparabilité interrégionale.

Ministère de l'intérieur et de l'aménagement du territoire

- Direction centrale de la police judiciaire

1 – Exposé de synthèse

La statistique des crimes et délits, tenue par le ministère de l'Intérieur, de la sécurité intérieure et des libertés locales, a pour objectif de dresser un état de la criminalité et de la délinquance apparentes, portées à la connaissance des services de police et des unités de gendarmerie. Ces informations permettent aux autorités chargées de l'ordre public et de la protection des personnes et des biens de localiser et de mesurer le phénomène criminel, d'en suivre l'évolution et de mettre en place des politiques publiques propres à y faire échec.

Mis en place en 1972, le système statistique a été modernisé une première fois en 1988, puis en 1995 à la suite des travaux menés par un groupe interministériel. Il repose sur une méthodologie unique de comptage des infractions composant la nomenclature statistique. Les règles édictées dans un guide de méthodologie statistique et les contrôles hiérarchiques effectués garantissent l'homogénéité et la fiabilité de la collecte effectuées par l'ensemble des services producteurs.

Par ailleurs, depuis le 1^{er} juillet 1995, ce système permet une analyse mensuelle départementale de la criminalité et de la délinquance, grâce à la transmission par voie télématique à destination des échelons centraux, des statistiques établies en ce domaine par les services territoriaux de police et de gendarmerie.

La production de ces informations sera reconduite en 2006 pour répondre aux besoins de l'ensemble des autorités.

5. Aspects particuliers du programme 2006

5.1. Aspects "régionaux et locaux" :

- Mise à jour des "tableaux économiques régionaux" (T.E.R) : résultats statistiques 2004 sur la délinquance constatée dans les régions administratives et les départements français (destinataire INSEE)

- Mise à jour des « tableaux de l'Economie Française » (T.E.F) et de « l'Annuaire Statistique de la France » pour les données 2004 sur la délinquance constatée (destinataire : INSEE).

Ministère de la jeunesse, des sports et de la vie associative

- Direction du personnel et de l'administration

Mission Bases de données et informations statistiques

1. Exposé de synthèse

La mission « bases de données et informations statistiques » a un rôle traditionnel de service statistique ministériel dans le champ « jeunesse, sports et vie associative » (à l'occasion du dernier changement de gouvernement, le ministère a retrouvé le champ jeunesse², qui faisait traditionnellement partie de ses attributions, auquel s'est adjoint le champ vie associative). Cette orientation se traduit par un développement articulé autour de plusieurs axes : favoriser la cohérence des dispositifs statistiques au sein du ministère (direction centrale et services déconcentrés),

² Au sein du gouvernement précédent, le champ jeunesse était rattaché au ministère en charge de l'éducation

développer le dialogue et favoriser la cohérence des dispositifs statistiques avec les acteurs de l'étude du sport, extérieurs au ministère, animer les travaux d'élaboration des comptes économiques du sport, développer le dialogue avec les acteurs de l'étude de la vie associative, qu'ils soient au sein du ministère, qu'ils y soient rattachés ou qu'ils lui soient extérieurs.

Sur le champ « statistique, études et évaluation », d'autres structures interviennent :

- l'Observatoire des activités physiques, des pratiques sportives et des métiers du sport (dépendant du CNAPS : Conseil National des Activités Physiques et Sportives), créé en juin 2001 et chargé d'un rapport annuel au parlement et au gouvernement sur le développement des activités physiques et sportives ;
- l'Observatoire national des métiers et de l'animation du sport (ONMAS) créé en mars 2002 auprès des ministères chargés de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur, et de la jeunesse et des sports, qui a pour mission « de conduire des enquêtes qualitatives et quantitatives en matière d'emploi et de formation dans le domaine des métiers de l'animation et du sport ».
- Une troisième est une autorité administrative indépendante : Le Conseil de Prévention et de Lutte contre le Dopage (CPLD), créé par la loi n°99-223 du 23 mars 1999 relative à la protection de la santé des sportifs et à la lutte contre le dopage. Il est à noter que cette autorité va bientôt disparaître pour être remplacée par une nouvelle : l'Agence Française de Lutte contre le Dopage (AFLD). Cette dernière est créée dans le cadre d'une loi de lutte contre le dopage en cours de discussion.
- Sur le champ associatif, une structure intervient, rattachée au ministère depuis le dernier changement gouvernemental : la délégation interministérielle à l'innovation sociale et à l'économie sociale (DISIES), créée en 1981 (décret n° 81-1125 du 15.12.1981) pour marquer la reconnaissance de l'importance du rôle des coopératives, des mutuelles et des associations.

Pour assurer son rôle, la mission statistique compte 8 personnes depuis le 1^{er} septembre 2003.

En 2006, sur les axes de développement de la mission, les opérations suivantes constitueront des priorités :

- cohérence des dispositifs statistiques : répertoire des équipements sportifs, rationalisation des procédures de collecte d'information ;
- étude du sport : redéfinition du dispositif d'observation des pratiques sportives, en collaboration avec la Direction des Sports, devenir social des sportifs de haut niveau, sous l'égide de la Direction des Sports et l'INSEP ;
- comptes économiques du sport : dépense sportive des collectivités locales, définition du périmètre du domaine, recherche de nouvelles sources statistiques sur le périmètre redéfini ;
- vie associative : définition, en collaboration avec la DISIES d'un dispositif de suivi de la vie associative.

2. Travaux nouveaux pour 2006

2.1. Répertoire des Équipements Sportifs

A la fin de l'année 2005, l'opération de collecte des données du recensement des équipements sportifs doit être terminée.

En 2006, la mission statistique collaborera au projet sur les aspects suivants :

- Expertise des données collectées ;
- Premières exploitations statistiques des résultats. La mission portera tout particulièrement son attention sur la relation entre l'évolution du parc des équipements sportifs et celle des licences.
- la mise au point de procédures d'exploitation statistique des résultats ;
- la mise au point de procédures de mise à disposition des résultats ;
- la collaboration avec l'INSEE dans le cadre du projet de répertoire des équipements.

ÉDUCATION, FORMATION

Ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche

- Direction de l'évaluation et de la prospective - DEP

2. Travaux nouveaux ou rénovés en 2006

2.2 Exploitations de systèmes d'information ou de collectes sous statut administratif : opérations nouvelles ou de périodicité supérieure à un an.

Système d'information sur les moyens des établissements publics du 2nd degré

Par suite de la loi « Initiative et responsabilités » d'août 2004 les personnels d'accueil, de restauration, d'hébergement et d'entretien général des lycées et collèges publics seront gérés par les collectivités territoriales. Ces dernières géreront les affectations de ces personnels et remplaceront éventuellement la mise à disposition de personnels par des contrats de service. Pour continuer à rendre compte de la répartition des moyens selon le département, la région, la zone (ZEP, ZUS,...) ou le type d'établissement, le service statistique du MEN doit obtenir des collectivités territoriales une information sur les moyens qu'elles affectent au niveau de chaque établissement. Parmi les solutions envisagées figure l'ouverture aux collectivités territoriales de l'application « Parc immobilier » du MEN : elles pourraient y entrer, pour chaque établissement, les quelques variables demandées et prendre connaissance d'informations intéressantes déjà saisies par des agents du MEN. De plus cette vision croisée contribuerait à améliorer la qualité des informations. De premiers échanges avec des représentants des collectivités territoriales ont eu lieu au printemps 2005,.

5. Aspects particuliers du programme 2006

5.1 Aspects régionaux et locaux

- Les fichiers individuels d'élèves, une fois anonymés, forment une source d'information remarquablement fine : elle est théoriquement exhaustive, comporte des localisations géographiques précises, et bien sûr les informations les plus détaillées sur les formations suivies. Les collectivités locales en sont très demandeuses, et elles pourraient aussi intéresser l'INSEE.
- Le compte satellite de l'éducation intègre depuis 2002 les DOM. Une répartition par région des crédits en matière d'éducation paraît régulièrement dans Géographie de l'École.
- Des indicateurs de performances des lycées au baccalauréat sont publiés régulièrement.
- Un atlas régional des effectifs de l'enseignement supérieur paraît désormais une année sur deux : ce sera le cas en 2006.
- ACCADEMIA, base d'indicateurs sur les académies et les départements permet des analyses comparées sur les systèmes éducatifs. Un volet donne des indicateurs par université.

Ministère de l'emploi, de la cohésion sociale et du logement
Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques - DARES
Sous-direction du suivi et de l'évaluation des politiques d'emploi et de formation professionnelle

1 - Exposé de synthèse

Dans le champ des politiques de l'emploi et de la formation professionnelle, l'activité de la DARES en 2006 se structurera selon les axes définis dans les orientations de moyen terme des programmes statistiques :

- Un effort important sera mené pour mettre à disposition, avec une périodicité mensuelle, un suivi statistique, détaillé par public, des nouveaux dispositifs mis en œuvre dans le cadre de la loi de Cohésion Sociale (contrat d'accompagnement vers l'emploi, contrat initiative emploi, contrat d'avenir et contrat insertion-revenu minimum d'activité). La part croissante des collectivités territoriales dans la gestion et la mise en œuvre des politiques d'emploi impliquera la poursuite du travail important de concertation de l'ensemble des acteurs pour assurer le suivi de l'ensemble des actions mises en œuvre.
- Plusieurs travaux d'amélioration du système d'information sur la formation professionnelle devraient aboutir dans le courant de l'année 2006 : refonte de l'enquête Conseils régionaux, enrichissement de la base régionalisée des demandeurs d'emploi en formation, suivi dématérialisé du nouveau contrat de professionnalisation. La DARES contribue par ailleurs activement à la conception des deux enquêtes sur la formation continue qui seront sur le terrain en 2006 : l'enquête Adult Education Survey (auprès des ménages) et l'enquête CVTS 3 (auprès des entreprises).

5 - Aspects particuliers du programme 2006

5.1 Aspects régionaux et locaux

Bien que la formation professionnelle soit une compétence décentralisée aux Conseils Régionaux, le système d'information reste encore national à bien des égards. Ainsi, le suivi financier et physique de la formation professionnelle des salariés, renseigné à partir des bordereaux fiscaux 24-83 établis au niveau des entreprises, n'est pas régionalisable pour les entreprises possédant des établissements dans plusieurs régions. Afin de fournir quelques indicateurs régionalisés sur la formation en entreprises, plusieurs sources existantes seront explorées : l'enquête emploi en continu -qui admet depuis peu un module sur la formation continue - pour les aspects physiques et l'enquête sur le Coût de la Main-d'œuvre - auprès des établissements - pour les aspects financiers.

La base de données des demandeurs d'emploi en stages de formation rémunérés par l'Etat, l'Unedic et les Régions, a été étendue à l'ensemble des régions au cours de l'année 2004. Cette base, qui sera enrichie au cours de l'année 2005, devrait notamment aider les Régions à construire des indicateurs homogènes sur l'ensemble du territoire afin de mieux piloter leur action en matière de formation.

L'enquête annuelle auprès des Conseils Régionaux relative au suivi financier et physique de leurs actions en matière de formation continue et d'apprentissage est en cours de refonte. Un test sur six régions va être lancée en 2005 (en parallèle de l'enquête habituelle). L'enquête en vraie grandeur devrait voir le jour en 2006.

Enfin, la mise en place des nouveaux dispositifs du Plan de cohésion Sociale vise à donner davantage d'initiative au niveau local (Etat et collectivités territoriales) dans la gestion et la mise en œuvre des politiques de l'emploi. Cette volonté accrue de prise en compte de la situation locale du marché du travail conduira à développer une approche plus territoriale des dispositifs de politique d'emploi.

EMPLOI, REVENUS

Insee

- Direction des statistiques démographiques et sociales
- . Département Emploi et revenus d'activité
- .. Section Synthèse et conjoncture de l'emploi

1 - Exposé de synthèse

La section Synthèse et conjoncture de l'emploi est responsable des estimations d'emploi et de chômage, ainsi que de l'analyse de la conjoncture sur ces sujets.

Les estimations d'emploi à un niveau géographique fin sont en cours de refonte dans le cadre du projet Estel. Ce projet vise à établir, à partir de sources administratives, l'estimation de l'emploi au lieu de travail et au lieu de domicile, selon un concept proche du BIT.

En attendant Estel, la section perfectionnera la méthode actuelle d'estimation de l'emploi par département, en investissant sur l'expertise des sources et les travaux conduits en direction régionale.

Dans le cadre des estimations de chômage à partir de l'enquête Emploi en continu, il sera étudié en 2006 la possibilité de désaisonnaliser les données trimestrielles de l'enquête, pour ainsi pouvoir utiliser trimestriellement l'enquête dans la mesure du chômage au sens du BIT.

2. Travaux nouveaux pour 2006

2.2. Exploitations nouvelles ou rénovées de fichiers administratifs pour 2006

Le projet Estel (Estimations d'Emploi Localisées) se poursuivra en 2006. Le projet tire parti de l'amélioration de la qualité des sources (Urssaf-Epure, DADS, MSA, non-salariés, fichier de paye des agents de l'État...), sous l'aspect de la définition et de la localisation des emplois. L'achèvement du projet Estel est prévu en 2009, ce qui conduira alors à modifier radicalement la méthodologie d'estimations annuelles et trimestrielles, aux niveaux national et sans doute régional.

Nous disposerons fin 2006 de cinq années pleines du dispositif complet de l'enquête emploi en continu. En fonction des difficultés apportées par les premiers trimestres, dont les logements sont issus de l'ancienne enquête emploi, il sera possible d'envisager la désaisonnalisation des séries issues de l'enquête. Cela permettra d'élargir la palette des indicateurs infra-annuels des frontières du chômage : sous-emploi, chômage de longue durée.

En lien avec les travaux de la division Exploitation des fichiers administratifs, la section développera les estimations trimestrielles d'emploi salarié à partir des fichiers de la MSA (agriculture, mais également agro-alimentaire, commerce, et banques).

En attendant la mise en production finale d'Estel, la section investira sur les sources actuelles des estimations annuelles d'emploi par département. Des travaux seront conduits sur l'expertise des sources principales (fichier des établissements cotisant à l'Unédic, fichier Epure) et sur l'organisation et la systématisation des travaux réalisés dans les directions régionales de l'Insee.

5. Aspects particuliers du programme 2006

5.1. Aspects « régionaux et locaux »

Le projet Estel, qui vise à produire le nombre de personnes en emploi au lieu de domicile, a une vocation à servir les intérêts locaux. En 2006 la section conduira des tests sur l'opportunité de diffuser aux chargés d'étude des informations au niveau inférieur à la zone d'emploi, sachant que le niveau de diffusion externe sera la zone d'emploi, en tout cas les premières années.

- Direction des statistiques démographiques et sociales
 . Département Emploi et revenus d'activité
 Division Exploitation des fichiers administratifs sur l'emploi et les revenus

1 - Exposé de synthèse

Les sources administratives connaissent une utilisation sans cesse croissante en statistique. Aussi l'INSEE a-t-il entrepris de rénover les différentes exploitations qui en sont faites dans le domaine de l'emploi et des salaires. De nouvelles chaînes informatiques de production et une meilleure organisation du travail des agents doivent permettre d'améliorer les délais et la qualité des données, tout particulièrement aux niveaux géographiques les plus fins. Des outils de diffusion plus conviviaux doivent faciliter l'accès des différents utilisateurs aux données.

Ces principes ont présidé aux rénovations déjà achevées de l'exploitation des DMMO, de l'enquête sur les personnels des collectivités locales et de celle des DADS ainsi qu'aux refontes de l'application Epure et du système d'information sur les agents de l'Etat qui ont débuté respectivement en septembre 2003 et en septembre 2004.

Dans le cadre du projet Estel (Estimations d'emploi localisées), plusieurs projets d'exploitation de nouvelles sources administratives sont lancés, notamment celles relatives aux fichiers de la mutualité sociale agricole (MSA) et des salariés des particuliers-employeurs.

2 - Travaux nouveaux pour 2006

2) Autres travaux statistiques nouveaux ou rénovés pour 2006.

Colter : le questionnaire de l'enquête sur les effectifs des collectivités territoriales et de leurs établissements publics locaux au 31 décembre 2005 sera aménagé de manière à prendre en compte le suivi du transfert de la gestion des personnels TOS de l'Etat vers les collectivités locales.

DADS : l'année 2006 sera la première année de généralisation du format Dads_U. Ce format s'applique à l'ensemble des employeurs publics et privés à compter des déclarations récapitulatives portant sur l'année. La Dads_U proposera de nouvelles variables permettant d'affiner le suivi de l'emploi et des salaires. Ces nouvelles feront l'objet d'une expertise statistique avant d'être mises en diffusion, probablement pour la validité 2006 diffusée en 2008.

URSSAF : Une refonte de l'application Epure de traitement des bordereaux de cotisations URSSAF a débuté en septembre 2003. Un CPOI commun avec le projet sur les non salariés a été nommé en septembre 2004. Le Comité de direction de l'Insee a validé trois grands axes de réforme : amélioration de la qualité, forte diminution des moyens affectés à l'application, complètement du champ des Urssaf de manière à offrir des séries en flux d'emploi (voire même en niveau) et pas seulement en indice pour les besoins des utilisateurs nationaux et locaux. Par ailleurs, l'organisation régionale des travaux sera modifiée de manière à mettre en œuvre des synergies au sein des équipes Olée.

ESTEL-autres sources administratives : Dans le cadre du projet Estel, tous les secteurs non couverts actuellement par les sources administratives font l'objet d'investigations. La collaboration avec la MSA s'est concrétisée en 2004 par une convention et la mise en œuvre d'un contrat de service pour la transmission des fichiers. Les fichiers trimestriels 2001 à 2004 seront envoyés de manière rétrospective de manière à constituer des séries historiques. En 2006, les transferts trimestriels passeront en production courante.

Concernant les salariés des particuliers-employeurs, en raison de la forte multi-activité de ces catégories de personnel, ce sont des fichiers individuels non anonymisés qui seront collectés. Une déclaration à la CNIL a été déposée en mars 2005. Le fournisseur sera la Cnav qui centralise l'ensemble des modes de déclaration : chèques emploi services, système Paje, déclarations

nominatives simplifiées. Des fichiers tests anonymisés seront transmis à l'Insee au deuxième trimestre 2005 ; ils porteront sur les déclarations du premier trimestre 2005. Les fichiers seront transmis en régime courant à l'Insee, dès réception de l'autorisation de la Cnil, soit pour la validité 2006. L'objet est, d'une part, de sortir des états trimestriels sur le nombre de personnes occupant ces emplois et, d'autre part, de compléter en régime annuel le champ des Dads.

SIASP : La refonte du système d'information sur les agents de l'Etat a démarré avec la nomination d'un CPS en septembre 2004 et l'examen de l'expression des besoins par le comité des investissements de l'Insee au deuxième trimestre 2005. Un dossier Cnil a été déposé au premier trimestre 2005. La refonte s'appuiera sur les sources actuelles (fichiers de paie gérés par la DGCP, Dads) mais également sur une mobilisation des informations collectées dans le cadre du régime additionnel de prime de la Fonction publique et de l'infocentre de rémunérations mis en place dans le cadre de la Lolf.

5 - Aspects particuliers du programme 2006

I - Aspects régionaux et locaux.

Toutes les sources administratives sur l'emploi et les rémunérations font successivement l'objet d'investissements pour obtenir des données mieux localisées. Ces travaux sont progressivement repris par le projet de connaissance locale de l'appareil productif (CLAP).

DADS : Les travaux de dégroupement des DADS (affectation de salariés à leur bon établissement de travail, dans le cas de déclarations regroupées pour plusieurs établissements de la même entreprise), dont CLAP assure la maîtrise, sont systématiquement pris en compte dans les données DADS diffusées à partir d'avril 2005.

EPURE-URSSAF : En 2005, un fichier annualisé pour les besoins de Clap sera pris en charge par l'application Epure.

Collectivités locales : Depuis 2002, l'enquête sur les effectifs comporte un volet adressé aux 4 000 plus gros organismes leur demandant de ventiler leurs emplois par commune.

SIASP-Etat : A compter de juin 2005, Clap prendra en charge dans son poste de travail et en diffusion la « sirétisation » des fichiers de paye des agents de l'Etat. Comme pour les Dads, Clap transmettra le résultat de ces travaux à la section Siasp qui les intégrera dans le fichier détail des agents de l'Etat.

Ministère de l'emploi, de la cohésion sociale et du logement

- Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques (DARES)
Sous-direction « Emploi et marché du travail »

5 – Aspect particulier du programme 2006

5.1 - Aspects « régionaux et locaux »

Département Emploi

Accompagnement de l'utilisation de l'indicateur rapide mensuel régional sur l'emploi dans les établissements de 50 salariés ou plus, à partir de la source DMMO, pour les régions ayant une qualité suffisante des données (taux de réponse).

Département Marché du Travail

Perspectives pour 2006 :

Poursuite de l'enrichissement des données régionales sur le marché du travail mises à disposition sur internet (avec la refonte de Nostra).

Département Métiers et qualifications

Suivi de l'élaboration du « baromètre régional des métiers » , réflexions sur la prospective régionale des métiers (avec la Mareg).

Ministère de la fonction publique DGAFP - Bureau des statistiques, des études et de l'évaluation

La décentralisation, le transfert d'emplois de l'État vers la territoriale, la mobilité recherchée d'une administration à l'autre conduisent à poursuivre **l'analyse de l'emploi sur les trois fonctions publiques**. Aussi en 2006, dans le cadre de l'observatoire de l'emploi public se poursuivront les études sur la localisation de l'emploi public, sur la mobilité et sur l'évolution des qualifications et des métiers pour éclairer la politique de gestion des effectifs et des compétences. Des travaux sur les recrutements, la résorption du travail précaire ou l'égalité professionnelle nourriront l'évaluation des politiques interministérielles. L'analyse de l'emploi par grande filière professionnelle sera approfondie dans ce cadre.

5. Aspects particuliers du programme

5.1 - Aspects « régionaux et locaux »

- Etude sur l'emploi des trois fonctions publiques par département pour éclairer la politique de ressources humaines des pouvoirs publics dans le cadre de la décentralisation.
- Régionalisation progressive de l'ensemble des enquêtes sur la fonction publique de l'État en commençant par celle portant sur les recrutements.

Centre national de la Fonction publique territoriale (CNFPT) - Observatoire de l'emploi territorial

2. Travaux nouveaux pour 2006

2.1 Enquêtes nouvelles

- Enquêtes statistiques régionales sur les emplois territoriaux par secteurs d'activités (en partenariat avec l'INSEE) : Aquitaine, Poitou-Charentes, Midi-Pyrénées, Auvergne, Limousin, Provence Alpes Côte d'Azur, Picardie
- Enquêtes statistiques régionales sur les métiers territoriaux : Guyane, Réunion
- Observation des pratiques de formation des collectivités territoriales

2.2 Autres travaux statistiques nouveaux ou rénovés

- Perspectives démographiques de la FPT : mise à jour des tendances.
- Mise à jour du répertoire des métiers territoriaux.

5. Aspects particuliers du programme 2006

5.1 Aspects régionaux et locaux

Les résultats des enquêtes et synthèses statistiques sont systématiquement déclinés par région administrative, par délégation régionale « CNFPT » et éventuellement par département et mis à la disposition de l'échelon géographique régional.

ENVIRONNEMENT

Institut français de l'environnement (IFEN)

1. Exposé de synthèse

En matière d'environnement, le contexte est caractérisé par les orientations prioritaires définies, aussi bien au niveau national qu'europpéen. Ce sont notamment le changement climatique, la biodiversité, la politique de l'eau, la prévention des risques, le développement durable.

Les travaux de l'Ifen sur la création de connaissance environnementale s'articulent selon 3 axes :

- connaissance de l'Etat des milieux et de la biodiversité, et de leurs évolutions
- connaissance des pressions exercées sur l'environnement par les activités humaines
- connaissance des impacts de l'environnement sur l'économie et la société.

Etat des milieux

Dans le cadre du GIS (groupement d'intérêt scientifique) Sol, l'Ifen continuera à participer, notamment avec l'INRA, à la mise en place d'un outil de connaissance s'appuyant sur trois piliers :

- l'établissement d'un référentiel géographique (carte pédologique au 100 000 ème)
- le rassemblement d'autant de données d'analyses de sol existantes que possible (BDAT : base de données d'analyses de terre)
- la mise en œuvre d'un programme de mesure de paramètres indiquant la qualité des sols sur un ensemble de points statistiquement représentatifs (Réseau de Mesure de la Qualité des Sols, RMQS), indispensable pour évaluer les biais des données, beaucoup plus nombreuses, de la BDAT.

Dans le cadre de la stratégie nationale pour la biodiversité, l'Ifen préparera la mise en place d'un « observatoire statistique de la biodiversité » en liaison avec le SCEES. Il s'agira de l'équivalent fonctionnel dans le domaine de la biodiversité du RMQS dans celui des sols, et il n'aura pas vocation à diminuer les observations déjà réalisées dans différents cadres. Il est possible que les réflexions aboutissent à la nécessité de baser cet observatoire sur des enquêtes statistiques.

Pressions sur l'environnement

L'Ifen continuera à travailler sur les déchets dans le cadre du règlement statistique n° 2150/2002 afin de préparer la réponse relative à l'année 2006, qui devra être améliorée par rapport à la première réponse relative à l'année 2004 (action décrite plus bas).

En 2006, la troisième enquête auprès des collectivités locales sur la gestion de l'eau et l'assainissement, faite en collaboration avec le Scees et financée par la Direction de l'eau du Medd, sera dans sa phase active sur le terrain. Après la formation des enquêteurs en janvier et février, la collecte s'effectuera de mars à juin. Les phases de contrôle puis d'exploitation du fichier démarreront en juillet pour permettre la sortie des premiers résultats, portant sur l'année 2004, en fin d'année 2006.

Les préoccupations de développement durable impliquent de connaître les relations entre le développement économique et les pressions sur l'environnement. Deux types d'outils peuvent fortement y contribuer :

- les comptes de flux de matière, qui analysent l'économie du point de vue des échanges de matières, de l'extraction de ressources naturelles aux rejets de polluants ;
- NAMEA (National Accounting Matrix including Environmental Accounts), qui analyse au niveau des branches d'activités les liens entre l'économie monétaire et la production de polluants ou la consommation de ressources.

Des demandes internationales (G8, Conseil de l'OCDE, Eurostat...) incitent à progresser sur le développement de ces outils. L'Ifen continuera à étudier les possibilités d'implémentation de ces outils en France, sachant que leur mise en place en grandeur réelle n'est pas envisageable avec ses seuls moyens et ne pourra résulter que d'une collaboration avec d'autres services statistiques.

Risques, économie et société

L'Ifen continuera à travailler avec l'AFSSE à la mise en place du système d'information Santé Environnement.

Il continuera l'exploitation des résultats de l'enquête PCV 2005 sur les pratiques environnementales des ménages, en particulier dans le cadre du rapport à la commission des Comptes de l'Economie de l'Environnement sur les aspects sociaux de l'environnement.

Si l'étude test actuellement en cours sur le département du Loiret est concluante, l'Ifen utilisera les méthodologies développées pour réaliser, en collaboration avec l'INSEE, un observatoire national des enjeux exposés aux inondations (croisement des cartographies de zones inondables avec des fichiers de la statistique publique, principalement RP et SIRENE, pour déterminer de manière agrégée la population et les établissements en zones inondables, avec des éléments de caractérisation). Il est important de noter que les méthodologies développées pour les zones inondables seront a priori facilement transposables pour déterminer les enjeux exposés à n'importe quel risque ou nuisance caractérisable par un périmètre.

Synthèses et diffusion

Le prochain rapport sur l'état de l'environnement en France est programmé pour le premier semestre 2006. Il cherchera à conserver son caractère d'exhaustivité, mais dans une présentation plus synthétique.

La demande d'indicateurs de développement durable reste forte. L'Ifen continuera ses efforts en ce sens, d'une part en maintenant une collaboration active aux travaux internationaux (OCDE, Eurostat, AEE), d'autre part en participant au rapport destiné au Parlement français.

Le besoin de comparaisons internationales se fait de plus en plus grand. L'Ifen s'efforcera de développer cette dimension dans ces publications, en liaison avec Eurostat et l'Agence européenne de l'environnement.

La dimension locale et régionale sera renforcée par une coopération accrue avec les Directions régionales de l'environnement.

Après plusieurs années d'existence, la forme du rapport annuel à la Commission des comptes et de l'économie de l'environnement est modifiée. L'objectif principal est d'en alléger la rédaction pour le rendre plus lisible, le publier plus rapidement et le compléter par des sujets nouveaux pouvant changer d'une année à l'autre.

L'Ifen cherchera à augmenter sa diffusion de données par l'intermédiaire du web. Données brutes d'une part, données commentées (rubrique Données essentielles) d'autre part.

De plus, la volonté européenne d'une large mise à disposition du public des données environnementales (directive 2003/4, projet Inspire) aura un impact important sur l'Ifen et sur l'ensemble du service public de l'environnement : les exigences en terme de métadonnées et de description et mise en ligne des données vont considérablement augmenter.

2. Travaux nouveaux pour 2006

2.1. Enquêtes vraiment nouvelles, enquêtes renouvelées et enquêtes de périodicité supérieure à un an

En 2006, la troisième enquête auprès des collectivités locales sur la gestion de l'eau et l'assainissement, faite en collaboration avec le Scees et financée par la Direction de l'eau du Medd, sera dans sa phase active sur le terrain. Après la formation des enquêteurs en janvier et février, la collecte s'effectuera de mars à juin. Les phases de contrôle puis d'exploitation du fichier démarreront en juillet pour permettre la sortie des premiers résultats, portant sur l'année 2004, en fin d'année 2006. Cette enquête a été présentée au Cnis en 2004.

2.2. Exploitations nouvelles ou renouvelées de fichiers administratifs pour 2006

Les installations classées pour la protection de l'environnement qui produisent dans l'année plus de 50 tonnes de déchets dangereux sont tenues d'en déclarer la nature et la quantité à l'administration. L'exploitation statistique de ces déclarations participe à la réponse au règlement statistique européen sur la gestion des déchets.

5. Aspects particuliers du programme 2006

5.1. Aspects « régionaux et locaux »

Le changement de statut de l'Ifen permet de renforcer les liens avec les Directions régionales de l'environnement en constituant un réseau de chargés de l'information environnementale. Ce réseau cherchera à développer l'information disponible et à mieux la diffuser. Parmi les projets, on notera la mise à jour de la base Eider et le portage de tableaux synthétiques sur internet, le rassemblement de données au niveau de la commune, la réflexion sur des indicateurs pertinents au niveau régional et le développement de comparaisons interrégionales.

Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie - ADEME Département des Observatoires, des Coûts et de la Planification des Déchets

Partie 5 – Aspects particuliers du programme 2006

1. Aspects régionaux et locaux

La loi de « décentralisation » prévoit le transfert de la compétence d'élaboration et de révision des plans départementaux d'élimination des déchets ménagers et assimilés aux Départements. Cette compétence nouvelle devrait générer une demande particulière de suivi de la politique déchets. Une action en ce sens, déjà entamée, complètera le développement du réseau des observatoires locaux dans lequel s'intégreraient les départements. En effet, si ces derniers ont la compétence du plan, le recueil de données assuré dans ce cadre pourrait servir en partie à l'alimentation de l'observatoire.

L'ouverture de SINOE permet aujourd'hui de disposer d'une base de données commune à tous autorisant les agrégations et les comparaisons.

Le minimum d'informations communes devra être cohérent avec le règlement statistique.

INDUSTRIE, INDUSTRIES AGRICOLES ET ALIMENTAIRES, ÉNERGIE

- Direction des statistiques d'entreprises . Département Système statistique d'entreprises

L'année 2006 sera marquée, pour le département, avant tout par le programme de refonte des statistiques annuelles d'entreprise (programme Resane) qui s'étalera sur plusieurs années ; ce programme de refonte s'inscrit dans le programme de moyen terme du Cnis (2004-2008). Dans le cadre d'une stratégie d'urbanisation, de premières réalisations sont attendues pour 2009, l'achèvement du programme étant visé à l'horizon 2010-2011. Les points principaux du programme Resane sont les suivants :

- utilisation accrue des sources administratives, simplification et rationalisation des différents processus de production de statistiques annuelles (réingénierie de processus), prise en compte des groupes, mise en place d'un répertoire statistique.

5. Aspects particuliers du programme 2006

5.1. Aspects "régionaux et locaux"

Sur ce point, il faut mentionner que le travail de mutualisation réalisé par le pôle « ingénierie statistique d'entreprises » de la Direction régionale des Pays de la Loire, avec l'appui technique de la division H2E, permet de faciliter la réalisation des enquêtes régionales.

Ministère délégué à l'industrie

- Direction générale des entreprises . Service des études et des statistiques industrielles (SESSI)

5. Aspects particuliers du programme 2006

5.1. Aspects régionaux et locaux

Les premiers travaux méthodologiques préalables à l'estimation de comptes d'exploitation par établissement à partir de l'EAE et d'autres sources complémentaires (DADS par ex.) ont conduit le Sessi à s'organiser pour développer sur la durée une base de données localisées, en cohérence avec les travaux que l'Insee réalise pour Clap (Connaissance Localisée de l'Appareil Productif).

Ces travaux répondent à deux types de demandes relativement distinctes.

D'une part, les acteurs nationaux ont besoin de mieux localiser les évolutions en cours qui structurent la compétitivité des entreprises industrielles. Ainsi, le Sessi pourrait s'impliquer assez largement dans le suivi des politiques industrielles localisées, dans un esprit de bench-marking avec les autres pays européens.

D'autre part, le Sessi propose de développer son appui auprès des DIRE pour accompagner celles-ci dans leur capacité à s'inscrire dans les débats sur le développement industriel et les mutations économiques avec les nombreux acteurs locaux impliqués (Préfectures, Conseils régionaux, conseils généraux, services statistiques des autres ministères...). Les DIRE ont besoin d'une localisation plus précise des phénomènes autant que d'un appui méthodologique dans l'analyse des statistiques disponibles. C'est pourquoi le Sessi souhaite inscrire le développement d'une offre localisée dans un partenariat rapproché avec les DIRE. Une expression des besoins est en cours en 2005, et devrait conduire avant la fin de l'année à préciser l'axe de développement des outils statistiques dont pourront disposer les DIRE pour répondre aux besoins des acteurs locaux.

Malgré l'allègement sensible de l'Enquête annuelle sur les consommations d'énergie à partir de 2001, et suite à un aménagement de la stratégie annuelle de collecte, une certaine qualité des résultats régionaux sera maintenue (bien qu'en diminution par rapport aux années précédentes), conformément aux besoins exprimés par le comité des utilisateurs (comité de concertation). Toutefois, certaines données ne seront plus diffusées, leur niveau de fiabilité devenant trop faible. C'est particulièrement le cas lorsqu'il s'agit de petites populations.

Ministère de l'agriculture et de la pêche

- Service central des enquêtes et études statistiques (SCEES)
- . Sous-direction des statistiques des industries agricoles et alimentaires

5. Aspects particuliers du programme 2006

5.1. Aspects régionaux et locaux

L'exploitation régulière par le Scees des fichiers Bic permet désormais aux services régionaux de statistique agricole de disposer sur les petites unités d'informations qui leur étaient jusqu'ici inaccessibles.

Ministère délégué aux petites et moyennes entreprises, au commerce, à l'artisanat et des professions libérales

- Direction du commerce, de l'artisanat, des services et des professions libérales (DCASPL)
- Sous-direction des études, des statistiques et des relations avec les organisations professionnelles

La connaissance économique des entreprises artisanales est assurée pour l'instant, par des exploitations sur les entreprises exerçant une activité relevant des secteurs des métiers et comptant moins de 20 salariés (ce seuil était de 16 salariés, il a été porté à 20 à partir de l'année 2000). Les exploitations sont assurées à partir de la base SUSE de données fiscales et de la base FICUS qui en est issue, ainsi que la base « Fichier réduit d'enquêtes d'entreprises » (FREE) établie par la DCASPL. Sont également utilisés pour l'emploi les fichiers DADS, UNEDIC, l'enquête Emploi. Le suivi de la politique de l'emploi est assuré par l'exploitation des fichiers de la DARES.

Le rapport du groupe technique piloté par la DCASPL sur « Les statistiques régionales et locales de l'artisanat », prévoit, pour l'avenir trois types d'exploitation économique pour les entreprises artisanales, par appariement de fichiers (RSA, données fiscales...) :

- champ des inscrits au titre d'une activité principale artisanale,
- champ de l'ensemble des inscrits, en dissociant les inscrits au titre d'une activité principale et les inscrits au titre d'une activité secondaire,
- champ des TPE des secteurs de l'artisanat.

Les conclusions du rapport de ce groupe de travail ont été approuvées par l'interformation « Statistiques d'entreprises » du Cnis et ont fait l'objet d'un avis. Elles seront appliquées par les statisticiens de la DCASPL dès que l'amélioration des fichiers fiscaux le permettra (reconstitution des entreprises absentes).

5. Aspects particuliers du programme 2006

5.1- Aspects “régionaux et locaux”

Les besoins de la DCASPL amènent à développer les études régionales et départementales ou par bassin d'emploi sur les petites entreprises, notamment dans le cadre de l'amélioration à moyen terme des statistiques de l'artisanat. Une étude sur les densités régionales des micro-entreprises sera menée. Des travaux de participation à des études régionales sont menés (Midi-Pyrénées, Poitou Charentes...).

Par ailleurs la DCASPL a piloté un groupe de travail sur les statistiques régionales et locales de l'artisanat (voir plus haut), rapport qui a été approuvé par le Cnis et a fait l'objet d'un avis.

Banque de France

- Secrétariat général
. Direction des entreprises

5. Aspects particuliers du programme 2006

5.1. Aspects « régionaux et locaux »

La Direction des entreprises a engagé la rénovation de l'application ACSEL qui permet aux implantations de la Banque de France de répondre à certains besoins des collectivités territoriales et de l'État en matière de diagnostic des territoires. Ces études utilisent, selon un schéma d'analyse préétabli, des statistiques disponibles dans les bases de données de la Banque de France.

MONNAIE, FINANCE, BALANCE DES PAIEMENTS

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE, DES FINANCES ET DE L'INDUSTRIE

- Direction générale de la comptabilité publique (DGCP)
- . Bureau des Comptes nationaux des administrations publiques

1. Exposé de synthèse

Les points forts du programme de travail du bureau 6C en 2006 seront d'une part la consolidation des méthodes d'élaboration des comptes trimestriels financiers des administrations publiques et d'autre part la mise en place des nouveaux traitements des comptes rénovés de l'Etat (mise en place de la LOLF) en comptabilité nationale.

D'autres investissements seront poursuivis durant les années 2005-2006. Ces travaux inscrits dans le programme de travail 2004-2008 n'ont pas le caractère d'urgence de ceux déjà cités, ils ne constituent pas moins un enjeu important dans la compréhension des finances publiques et le bureau 6C continuera donc d'investir dans ces domaines.

Les comptes trimestriels financiers et non financiers

En 2005 un effort particulier est apporté à la réalisation de comptes trimestriels financiers des Administrations publiques en réponse notamment aux règlements européens prévoyant la mise en place, d'ici la fin 2005³, de comptes trimestriels financiers des administrations publiques et du calcul trimestriel d'une dette au sens du traité de Maastricht. La mise en place des comptes trimestriels sera facilitée par les améliorations des systèmes de collecte infra annuelle sur les administrations publiques (établissements publics nationaux, organismes du régime général de la sécurité sociale).

Les sources comptables sont exploitées de façon complète (comptes financiers et non financiers), ce qui garantit la cohérence des deux approches et facilite l'interprétation des résultats. Par ailleurs, s'agissant des comptes non-financiers, même si aujourd'hui ces comptes ne sont pas repris dans leur ensemble par l'Insee (division « comptes trimestriels ») parce que certaines données ne sont pas encore disponibles en série longue (au moins cinq ans), nous alimentons une base de séries longues qui permettra à moyen terme de fournir des indicateurs pour la réalisation des comptes non-financiers des administrations publiques.

En 2006, les méthodes d'élaboration des comptes trimestriels financiers et de calcul de la dette Maastricht devront être consolidées. Un attaché de l'Insee devrait être recruté en septembre 2005 pour renforcer le secteur « comptes trimestriels » du bureau 6C. Il s'agira de mettre en place des méthodes de calage sur les données annuelles, d'arbitrage entre les sous-secteurs ; d'améliorer les méthodes d'estimation des champs non couverts par les données comptables, d'étendre le champ de la collecte. Ces travaux seront menés en collaboration avec la banque de France qui a une première expérience sur ces sujets à travers l'élaboration des « CFT » (comptes financiers trimestriels).

Utilisation de la nouvelle comptabilité de l'Etat

A partir de 2006, la comptabilité de l'Etat sera rénovée (mise en place de la LOLF) : les normes, les procédures d'enregistrement et la nomenclature seront nouvelles. La nomenclature budgétaire sera également rénovée passant des chapitres, articles et paragraphes aux programmes, missions et actions, indépendants de la nomenclature comptable. L'ensemble de ces modifications qui conduisent, sur de nombreux points, à un rapprochement entre la comptabilité de l'Etat et les concepts de comptabilité nationale constitue une opportunité d'amélioration des traitements de comptabilité nationale notamment pour le calcul des impôts sur rôle et pour les droits constatés en général. Toutefois, une refonte complète des traitements actuels basés essentiellement sur la nomenclature budgétaro-comptable pour les dépenses et les recettes sera nécessaire.

³ Suite aux dérogations demandées par la France sur les administrations locales, les organismes de sécurité sociale et les comptes d'avance (F7) de l'Etat.

Les normes et la nomenclature de la comptabilité de l'Etat (en cours de validation) sont aujourd'hui disponibles et fournissent les premiers matériaux pour construire la future table de passage des comptes de l'Etat à la comptabilité nationale. En particulier, c'est à partir de ces documents que nous construisons, pour le premier trimestre 2006, une table de passage des comptes de l'Etat aux comptes financiers trimestriels.

Les travaux de mise en place de codification sur les comptes annuels qui exigent des traitements plus fins débiteront à l'été 2005 et seront finalisés à la fin de l'année 2006.

Autres travaux

- Construction de **tableaux de passage entre les comptabilités des organismes publics et les agrégats de comptabilité nationale** ou plus exactement entre des agrégats connus (solde de l'exécution des lois de finances pour l'Etat, etc.) et la comptabilité nationale comme ceux déjà réalisés pour l'Etat et les communes en réponse aux demandes des utilisateurs et à la Commission européenne dans le cadre de la notification des ratios de finances publiques. Les développements futurs concernent les collectivités locales (départements et régions) et les organismes de sécurité sociale.
- La **régionalisation des dépenses de l'Etat** a fait l'objet d'un avis du Cnis en 2004, traduisant ainsi une demande forte d'étude sur ce sujet. C'est pourquoi, malgré la complexité de ces travaux, le bureau 6C les reconduit dans son programme de travail, mais les modalités de sa participation restent à définir.

2. Travaux nouveaux pour 2006

2.1. Exploitations nouvelles ou rénovées de fichiers administratifs pour 2006

La centralisation trimestrielle des comptabilités des organismes du régime général de la sécurité sociale (14 organismes) sera utilisée pour le compte provisoire 2004 publié par l'Insee le 20 mai 2005 et permettra de réaliser les comptes trimestriels financiers des 14 organismes concernés.

La mise en place d'une centralisation des comptes des établissements publics nationaux début 2005, permettra de progressivement dématérialiser la collecte des organismes divers d'administration centrale (ODAC) en particulier pour ceux qui ont un poids financier relativement faible (universités, écoles, etc.).

3. Opérations répétitives

Le bureau 6C « Comptes nationaux des administrations publiques » élabore pour le compte de l'Insee, les comptes nationaux (provisoire, semi-définitif, définitif) et régionaux des Administrations Publiques (collectivités locales). Il fournit à la Banque de France et à l'Insee des indicateurs trimestriels sur les comptes financiers et non financiers des APU. Il est prestataire de services pour de nombreux comptes satellites : Environnement, Transport, Défense, Education, Santé, Action sociale. Il fournit des informations détaillées aux comptables nationaux des DOM et des TOM (Nouvelle Calédonie et Polynésie).

5. Aspects particuliers du programme 2006

5.1. Aspects « régionaux et locaux »

La **régionalisation des dépenses de l'Etat** a fait l'objet d'un avis du Cnis en 2004, traduisant ainsi une demande forte d'étude sur ce sujet. Le bureau 6C a entrepris une première ébauche de régionalisation à partir des codes géographiques des comptables, mais cette approche reste insuffisante pour fournir une répartition précise des dépenses de l'Etat. L'utilisation des codes géographiques des ordonnateurs et des bénéficiaires lorsque l'information est mobilisable s'avère compliquée et n'exclut pas des traitements particuliers qui peuvent se révéler coûteux. Toutefois, la généralisation d'ACCORD aux services déconcentrés permettra de mobiliser des informations très riches qui contribueront à faciliter ce type de travaux.

Le bureau 6C reconduit cette étude dans son programme de travail, mais les modalités de sa participation à ces travaux qui nécessitent des investissements importants sont encore à définir.

6. Liste des publications

La DGCP collabore à la rédaction d'un quatre pages (Insee Première) sur les Administrations Publiques publié en mai.

Participation au CGAF (Compte général de l'administration des finances) diffusé au mois d'Avril : tableaux de passage du solde budgétaire et du résultat patrimonial au besoin de financement de l'Etat et de la dette de l'Etat au sens du CGAF à la dette de l'Etat au sens de Maastricht.

7. Suivi des travaux prévus au programme à moyen terme 2004-2008

Opérations	Unité	Prévision	Observations	Suivi
Elaboration des comptes nationaux annuels des Administrations Publiques en base 2000	CP/6C	Publication au printemps 2005		Achevé
Raccourcissement des délais du semi-définitif	CP/6C	Avant juin 2005		En cours
Mise en place de la LOLF	CP/6C	Septembre 2006		En cours
Régionalisation des comptes nationaux non financiers de l'Etat	CP/6C		Modalités de la participation du bureau 6C à définir	
Comptes nationaux trimestriels complets des APU	CP/6C	Avant 2005, comptes consolidés complets en collaboration avec l'Insee et la Banque de France		En cours
Rénovation des procédures informatiques	CP/6C		En attente de la stabilisation de certains systèmes d'information (Etat, établissements publics nationaux).	Reporté
Publication infra-annuelle d'indicateurs de finances publiques et de tableaux de passage	CP/6C		Premier exercice sur l'année 2003 pour les collectivités locales. Premiers travaux sur l'année 2004 pour les organismes de sécurité sociale (régime général).	En cours

SANTÉ, PROTECTION SOCIALE

Caisse nationale des allocations familiales (CNAF)

- Direction des Statistiques, des Études et de la Recherche (DSER)

5- Aspects particuliers du programme 2006

5.1 Aspects "régionaux et locaux"

Les évolutions démographiques sur les territoires pourraient avoir un impact sur l'organisation territoriale des CAF. La CNAF s'efforcera par ailleurs d'adapter son système d'information de manière à produire des données nationales relatives aux Zones Urbaines Sensibles (ZUS).

Dans le cadre de la décentralisation, la CNAF et les CAF sont encore plus à l'écoute des besoins des conseils généraux dans la mise à disposition de données de pilotage (statistiques conjoncturelles sur le RMI) : des groupes de travail et d'échange, associant quelques départements pilotes, ont été constitués à cet effet.

Caisse nationale de l'assurance vieillesse (CNAV)

- Direction de l'actuariat statistique

5. Aspects particuliers du programme 2006

5.1 Aspects régionaux et locaux

La base documentaire Lotus regroupe les principales données nationales et régionales. En 2005, elle est enrichie des sorties rapides permettant d'apprécier les premiers effets de la réforme 2003. En 2006, elle sera enrichie de nouvelles données tirées du nouveau système Outil Retraite (OR).

La mise à disposition des fichiers SNSP sur les retraités en stock et résidents par région permet aux statisticiens des CRAM de tirer les informations détaillées à des niveaux géographiques fins.

La création d'un Infocentre sur le SNSP en stock et en flux permettra de répondre en 2006 à des "requêtes d'entreprises" partagés par l'ensemble des organismes (CNAV, CRAM) sur un Univers renouvelée. Un programme de constitution de ces requêtes est en cours en 2005, et sera approfondi en 2006.

Les études par régions de Sécurité Sociale seront alimentées à partir de l'EIR 2005, l'EIC 2003.

Le programme des projections démographiques régionales sera affiné pour évaluer les charges des CRAM avec l'effet du baby boom et les mesures de la réforme 2003, notamment les départs anticipés avant 60 ans et les changements de modalités de la pension de reversion.

Ministère de la santé et des solidarités

- Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (DREES)

1 - Exposé de synthèse

1.2. La Consolidation de la connaissance de l'offre et des services proposés

L'exploitation conjointe des grands systèmes d'information sur l'activité et les coûts hospitaliers (SAE-PMSI), ainsi que sur les professions de santé et sur les sources disponibles en matière de morbidité et de mortalité, permettront de mener des analyses approfondies sur un ou plusieurs domaines de cette activité.

Une adaptation et une simplification du questionnaire de l'enquête SAE seront réalisées, en lien avec les directions du ministère et les fédérations hospitalières, suite à la mise en place de la CCAM et à la réforme de la tarification des établissements de santé. Dans le même temps, une étude comparative des différentes sources d'informations sur les personnels des établissements de santé (SAE, DADS, coûts et carrières, SIGMED,...) sera réalisée afin de définir un système cible permettant de satisfaire les besoins d'information en allégeant si possible la collecte. Les résultats de ces travaux alimenteront également la réflexion de l'observatoire national de la démographie des professions de santé.

La collecte d'information sur les achats et rétrocessions des médicaments à l'hôpital sera par ailleurs lancée dans les CHU et les centres de lutte contre le cancer, puis étendue aux autres établissements. Par ailleurs, la rénovation et l'enrichissement des systèmes d'information se poursuivront, notamment, dans le domaine de l'offre d'assurances complémentaires santé.

Dans le champ social, la DREES poursuivra ses remontées statistiques dans le cadre de la décentralisation, en lien notamment avec l'ADF (Assemblée des départements de France) et la future CNSA (Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie) : rénovation de l'enquête annuelle sur les dépenses des départements, mise en place d'un système d'information sur la prestation de compensation du handicap, poursuite des remontées d'information sur l'APA. Dans le cadre de leur décentralisation aux régions, l'enquête sur les formations du social sera également adaptée, en lien avec la DEP (Direction étude et prospective Éducation nationale)

En matière de retraites, l'année 2006 verra la réédition de l'Échantillon interrégimes de retraités (EIR), avec une extension du champ aux personnes nées hors de France .

2. Travaux nouveaux pour 2006

2.2 Exploitations nouvelles ou rénovées de fichiers administratifs

L'ENIAMS, échantillon de personnes allocataires ou anciennement allocataires du RMI, de l'API, de l'ASS ou de l'AAH, permet d'apprécier les flux d'entrées et de sorties par rapport à ces quatre régimes de minimum social et les transitions entre régimes. Il fournit également une base de sondage pour mener des enquêtes. Trois vagues de l'échantillon ont déjà été constituées à partir de l'appariement du même échantillon démographique avec les fichiers administratifs d'allocataires au 31/12 des années 2001 à 2003. Une quatrième vague (au 31/12/2004) est en cours de constitution

- Dispositif de suivi et d'évaluation du RMI/RMA

Un dispositif a été mis en place en 2004 afin de recueillir auprès des conseils généraux des informations régulières sur les actions d'insertion mises en place par les départements dans le cadre de la décentralisation du RMI et de la création du RMA. *Ce dispositif a été amélioré* (contrôle automatique de cohérence des données, retour d'information personnalisé auprès des départements), *complété* (mise en place d'un volet annuel détaillé sur les bénéficiaires et les caractéristiques des contrats d'insertion), *aménagé* (en fonction des modifications apportées par la loi de cohésion sociale : modification du CI-RMA et création du contrat d'avenir).

Un suivi annuel des dépenses et moyens affectés par les départements à la gestion du RMI et du CI-RMA sera également mis en place. Il permettra notamment l'alimentation du rapport prévu à l'article 50

de la loi de décentralisation du RMI et de création du RMA (bilan du dernier exercice clos transmis chaque année avant le 1^{er} octobre par le Gouvernement au Parlement). Il est envisagé pour ce suivi l'ajout d'un volet spécifique dans le questionnaire de l'enquête, sur l'aide sociale départementale

- Base de données départementales sur les minima sociaux et l'aide sociale

Une base de données départementales rassemblant des données sur les minima sociaux et l'aide sociale et comprenant également des données démographiques et d'environnement économique (taux de chômage, potentiel fiscal, revenus, statistiques sur le marché du travail) est en cours de constitution. Cette base servira à la mise en œuvre d'analyses de disparités territoriales. Cette base sera finalisée et documentée.

- Dispositif de suivi et d'évaluation des Fonds d'Aide aux Jeunes

- Dispositif de suivi et d'évaluation quantitatif

Au 1^{er} janvier 2005, le système des FAJ a été décentralisé (loi du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales). *Un décret précise, en vue du suivi statistique des FAJ* dans ce nouveau contexte, la nature des informations qui doivent être transmises par les départements au ministère et les modalités de cette transmission. Le dispositif de suivi adapté en 2005 sera poursuivi en 2006.

- Dispositif de suivi et d'évaluation des fonds d'impayés dans le cadre de la décentralisation

La loi du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales transfère aux départements la gestion des FSL à compter du 1^{er} janvier 2005 tout en les fusionnant avec les fonds octroyant des aides pour les impayés d'eau, d'énergie et de téléphone. Le dispositif des FSL relève de la loi contre les exclusions de 1998. Son suivi, assuré par la DGUHC, intéresse directement la DREES. De ce fait, *des collaborations avec la DGUHC* seront mises en œuvre afin :

- d'être associé à l'élaboration des dispositifs de suivi et d'évaluation qui seront mis en place par la DGUHC dans le cadre de la décentralisation (notamment sur la nature des informations remontées),
- de participer au suivi en intégrant un volet sur les dépenses engagées par les départements au titre du FSL et des autres fonds d'impayés dans l'enquête sur les dépenses de l'aide sociale départementale,
- de diffuser les études réalisées par la DGUHC dans les supports de publication de la DREES et de collaborer à de futures études (auprès des ménages aidés ; auprès des départements, sur les modes d'organisation retenus dans le cadre de la décentralisation).

A plus long terme, il s'agira d'appréhender la diversité des dispositifs mis en place dans les départements en matière d'aides aux impayés, au-delà du seul dispositif des FSL. Une enquête qualitative, éventuellement commune avec celle relative aux FAJ, sera menée à cet effet.

- Dépendance

- o Enquête auprès des conseils généraux pour suivre l'âge d'entrée en APA

Afin d'améliorer les prévisions de bénéficiaires d'APA, au début de l'année 2006, une enquête annuelle sera lancée auprès d'un échantillon représentatif de conseils généraux afin d'obtenir l'âge des primo-entrants dans le dispositif ainsi que l'âge de décès à la sortie du dispositif en distinguant le sexe, le GIR et le lieu de vie.

Ce suivi, distinct de celui plus global de l'espérance de vie sans incapacité, permettra, à terme d'améliorer les projections à l'horizon 2010-2015. La DREES cherchera à élargir le champ des indicateurs pris en compte pour l'élaboration de projections à moyen terme, assurera une veille sur les travaux scientifiques, y compris internationaux, sur l'espérance de vie sans incapacité, et s'attachera également à faire le point sur les apports potentiels d'approches autres que strictement démographiques (impact des métiers et des trajectoires professionnelles sur l'entrée en dépendance, impact des facteurs sociologiques mis en évidence dans l'analyse des disparités)

2.3 Les autres travaux statistiques nouveaux ou rénovés prévus pour 2006

Enquête sur l'insertion des allocataires de minima sociaux (RMI, API, ASS)

L'enquête vise en premier lieu à fournir des éléments sur l'impact de la décentralisation du RMI et de la création du CI-RMA en 2004 sur les parcours d'insertion des allocataires du RMI. En ce sens, elle s'inscrit dans le cadre d'un dispositif plus large d'évaluation de la loi du 18 décembre 2003, à côté notamment d'enquêtes menées auprès des départements sur leurs modes d'organisation ou sur leurs dépenses d'action sociale.

L'enquête vise également à fournir des premiers éléments sur l'impact de la loi de cohésion sociale promulguée en 2005 sur l'insertion des allocataires du RMI, de l'ASS et de l'API, au regard notamment des dispositifs spécifiques créés en vue d'améliorer leur insertion (« nouveau » CI-RMA et contrat d'avenir).

Afin d'appréhender ces changements, l'enquête constituera en grande partie une réplique de l'enquête menée par la DREES en 2003 auprès des allocataires des quatre minima sociaux RMI, ASS, API et AAH, mais elle serait ciblée sur les trois premiers minima, concernés par les changements de contexte évoqués, et avant tout sur le RMI (compte tenu des évolutions à venir concernant les bénéficiaires de l'AAH, l'horizon 2006 apparaît en effet prématuré pour les bénéficiaires de ce dispositif). Un tronc commun de questions consacrées aux trajectoires des personnes et aux formes d'accompagnement social et professionnel sera renouvelé à l'identique. D'autres questions porteront sur l'opinion des personnes quant aux changements perçus, pour les allocataires anciens, ou sur d'autres thématiques relatives aux bénéficiaires des minima sociaux qui n'avaient pu être abordées ou insuffisamment dans le cadre de l'enquête précédente.

Combinant le recueil d'éléments objectifs et subjectifs, l'enquête abordera les thèmes suivants :

- Les trajectoires des allocataires inscrits en décembre 2004 : passages par les situations d'emploi, de chômage ou d'inactivité, nature des emplois occupés, durée, succession.
- L'accompagnement social et professionnel dans ces trajectoires lors du passage par les dispositifs de minimum social : existence et formes d'accompagnement, place et modalités du contrat d'insertion, acteurs rencontrés, regard sur l'organisation et les bénéfices de l'accompagnement.
- Pour les allocataires du RMI les plus anciens, les changements perçus dans les parcours d'insertion depuis le 1^{er} janvier 2004: propositions de formation, signature d'un nouveau contrat d'insertion, rencontre avec de nouveaux interlocuteurs, proposition d'un CI-RMA...
- Pour l'ensemble des allocataires, connaissance et bénéfice des dispositifs introduits par la loi de cohésion sociale.
- Conditions de vie, santé, logement, difficultés financières, estime de soi, relations avec les autres.

L'enquête s'inscrit dans le cadre du dispositif d'observation statistique des situations des populations en difficultés. Elle complète les recueils d'information basés sur des sources administratives qui permettent une approche régulière mais agrégée des effectifs et caractéristiques de ces populations, comme dans le cas de l'échantillon national inter régimes d'allocataires de minima sociaux géré par la DREES ou des enquêtes INSEE-DGI sur les revenus fiscaux (utilisées pour l'approche monétaire de la pauvreté).

Les personnes enquêtées seront les allocataires (ou conjoints d'allocataires pour le RMI) sélectionnés dans les bases de gestion administratives à partir de l'échantillon national inter régimes d'allocataires de minima sociaux. Il est prévu d'interroger au moins 1000 allocataires de chacun des trois minima sociaux et sans doute le double ou le triple pour la population RMI compte tenu du ciblage de l'enquête.

La collecte se déroulera au 2^{ème} trimestre 2006

TRANSPORTS, TOURISME

TRANSPORTS

Ministère des transports, de l'équipement, du tourisme et de la mer

- Direction des affaires économiques et internationales
- . Service économie, statistiques et prospective (SESP)
- Sous-direction de l'observation statistique des transports

1. Introduction

Depuis 2002 – 2003, les restrictions budgétaires générales, d'une part, et, au SESP en particulier, un fort déficit en moyens humains, ont rendu difficile le simple maintien de la production statistique courante en matière de transport, dans des conditions dégradées. Cette situation a entraîné le report de la réalisation de certaines opérations pluriannuelles et l'étalement dans le temps du lancement et de la mise en place effective d'opérations nouvelles ou rénovées.

Opérations pluriannuelles décalées

Comme il était à craindre, le SES n'a pas été en mesure de lancer, sur le champ des transports, l'enquête sur les relations inter-entreprises (enquête ERIE). Les enquêtes sur ce thème, coordonnées au niveau européen, ont été menées par l'Insee et les autres services statistiques ministériels sur leur champ respectif, y compris par le SES sur le champ de la construction.

L'Enquête annuelle sur la durée du travail et les rémunérations des conducteurs routiers, qui vient en Complément de l'enquête sur la durée du travail des conducteurs routiers par exploitation des disques de chronotachygraphe devrait se réaliser en 2006 au lieu de 2005.

L'enquête annoncée depuis plusieurs années et toujours reportée sur l'innovation dans les transports et plus particulièrement sur l'utilisation des nouvelles technologies de l'information et de la communication doit enfin se réaliser avec une collecte qui commencera à la fin de l'année 2005. Cette enquête ne sera pas spécifique au transport mais touchera l'ensemble des secteurs, elle sera réalisée conjointement par l'Insee et la Dares. Une enquête innovation, dite CIS 4, qui concernera également le transport sera lancée en fin d'année, sous la responsabilité du SESSI (Ministère de l'industrie).

Opérations nouvelles ou rénovées en cours,

Deux enquêtes lourdes menées en 2004 donneront lieu à une publication de leurs résultats en 2005, il s'agit de l'enquête sur les déterminants logistiques des choix modaux et de l'enquête transit.

Les travaux de collecte de l'enquête « envois – chargeurs – opérateurs » (enquête ECHO) viennent de se terminer. Ils ont permis de recueillir, auprès des chargeurs et autres opérateurs de la chaîne de transport, les informations essentielles relatives aux déterminants logistiques du choix modal et aux caractéristiques des envois. Les premiers résultats seront présentés en décembre 2005.

Début 2004, l'enquête « Transit », composante française de l'opération d'observation des flux de marchandises en transit terrestre et franchissant les barrières alpine et pyrénéenne a pu être lancée, en complément de ce que font de leur côté les statisticiens suisses et autrichiens pour l'observation des transits transalpins. Pour la partie routière, il s'agit du renouvellement des enquêtes dites « Transit » déjà menées en 1992-1993 et 1999. Les premiers résultats ont été présentés en octobre 2005.

Les travaux visant à permettre d'améliorer l'évaluation du parc de véhicules en service, à partir du fichier central des automobiles (FCA), seront réalisés en 2005 à partir des informations en provenance du contrôle technique pour faire la part, à l'aide d'informations extérieures, des véhicules enregistrés dans le FCA mais dont tout porte à croire qu'ils ne sont plus en état de rouler. Les résultats du test (septembre 2005) permettent d'améliorer très fortement la qualité du FCA. Un appariement sur l'ensemble des données individuelles sera effectué pour mesurer le parc au 1^{er} janvier 2006.

De même, après la mise en place de l'enquête pour le transport routier de marchandises, les travaux

préparatoires à l'extension de l'enquête trimestrielle sur les prix des services de transport de marchandises se poursuivront en 2005 et 2006, pour le transport aérien, puis le transport maritime, l'entreposage et la manutention, de façon à être en mesure, le moment venu, de satisfaire aux dispositions de l'extension, en cours de discussion, du règlement sur les statistiques « court terme ». Les travaux sur le transport aérien débuteront en 2005.

S'agissant de la circulation routière sur le réseau national (autoroutes et routes nationales), le « sondage de circulation », réédition de l'opération déjà menée en 1990 et en 1995 – 1996, qui consiste à compléter périodiquement les comptages permanents automatiques de la circulation (cf. ci-après 3.6.4.3 et 3.6.4.5) par un relevé manuel spécifique de la nationalité des véhicules et, pour les véhicules français, du département d'immatriculation, a démarré en juin 2004 et se poursuivra jusqu'en octobre 2005.

Les travaux préparatoires au renouvellement, en 2007, d'une enquête « transport », sont entrés au début 2005 dans une phase active. Annoncée dans le programme à moyen terme de la formation « Démographie, conditions de vie », cette enquête s'inscrit dans la suite de l'enquête « transport-communication » réalisée en 1993-1994 par l'Insee, qui avait mobilisé un club de partenaires et cofinanceurs de dix-huit organismes, en plus de l'Insee. Une telle enquête vise à décrire tous les déplacements, quels qu'en soient le motif, le mode de transport, la longueur...

L'Enquête permanente sur l'utilisation des véhicules de transport en commun de personnes (enquête d'intérêt général, obligatoire) ne sera pas réalisée en 2006. Le rapprochement avec d'autres données tente à démontrer que l'enquête sous-estime fortement l'activité des autocars. L'année 2006 sera utilisée pour rénover cette enquête.

2. Travaux nouveaux pour 2006

2.2. Autres travaux statistiques nouveaux ou rénovés prévus pour 2006

- Enquête annuelle d'entreprise

Outre un ensemble de questions communes à toutes les enquêtes annuelles d'entreprise (tronc commun) et des parties spécifiques aux transports, les questionnaires de l'enquête annuelle d'entreprise comportent des cadres sectoriels particuliers, dans certains secteurs : transports routiers de marchandises et organisateurs de transport de fret, transports urbains et routiers de voyageurs, transports par taxis, transports fluviaux, transports maritimes, manutention portuaire, téléphériques et remontées mécaniques.

Pour les autres secteurs, l'étude de la mise en place de ces cadres sectoriels, suspendue en 2003-2004, reprendra en 2005, en liaison avec les administrations de tutelle et les professionnels du secteur, pour une utilisation en 2006.

La place des EAE dans le dispositif statistique d'entreprise fera en outre l'objet d'une expertise dans le cadre du programme de refonte du système d'information sur les entreprises (RESANE).

- Banque de données sur les transports (SITRA)

La banque de données SITRA-M, volet « Marchandises » du système d'information sur les transports, s'est enrichie en 2004 et 2005 d'un premier ensemble de données détaillées sur les transports routiers de marchandises réalisés sur le territoire français par des véhicules immatriculés dans les autres pays de l'Union européenne. La partie voyageurs de la base (Sitra-V) intégrera les données des voyageurs SNCF en 2005.

Les travaux sur les autres volets (« séries longues » et voyageurs) se poursuivront. Le volet « Voyageurs » de la banque de données SITRA a vocation à rassembler l'ensemble des données relatives aux déplacements de personnes, quel que soit le mode. Il intègre actuellement les résultats de l'enquête permanente sur l'utilisation des véhicules de transport en commun réalisée par le SES et les données relatives aux migrations alternantes issues du recensement de population de 1999. Pour les migrations alternantes, il est accessible également aux seuls utilisateurs du ministère.

- Enquête Véhicules utilitaires légers (VUL)

L'enquête VUL est réalisée en général tous les cinq ans, en complément de l'enquête permanente sur l'utilisation des véhicules de transport routier de marchandises (TRM), relative aux véhicules lourds. La prochaine enquête aura lieu en 2006 sur l'année 2005. Comme la

précédente enquête réalisée en 2000, elle portera sur le trafic en kilomètres, la consommation de carburant, l'activité des possesseurs ou utilisateurs de ces véhicules utilitaires légers (i.e. de moins de 3 tonnes de charge utile), sur l'usage (professionnel ou non). L'enquête devrait également porter sur une description détaillée de l'utilisation des véhicules pour 2 jours d'une semaine donnée.

5. Aspects particuliers du programme 2006

5.1. Aspects « régionaux et locaux »

En matière de transports, les aspects régionaux et locaux sont traités dans le cadre des observatoires régionaux des transports (ORT), dont les directions régionales de l'équipement (DRE) assurent l'animation.

En 2005 devrait se poursuivre l'utilisation en région des résultats de l'enquête annuelle d'entreprise transport, qui intègre, depuis l'enquête relative à l'année 1998, des questions sur tous les établissements des entreprises de six salariés et plus interrogées.

En outre, les travaux entrepris par le SES pour promouvoir une meilleure utilisation des sources statistiques disponibles sur l'emploi (en particulier les Déclarations Annuelles de Données Sociales) ont connu des premières réalisations et devraient s'élargir aux emplois de conducteur en transport pour compte propre, comme le demandent les régions.

Le SES développe également la mise à disposition des DRE de données conjoncturelles régionales. Les flux trimestriels issus de l'enquête Transport Routier de Marchandises (TRM) sont transmis depuis janvier 2005. Les données trimestrielles issues de Sirène – Démographie et celles d'Epure devraient pouvoir être transmises dès 2006.

De nombreuses données semi-agrégées sont régulièrement fournies aux DRE par mel. Un outil plus élaboré (BD-Inport) doit être développé pour en faciliter la mise à disposition et l'utilisation.

Des indicateurs régionaux seront mis sous Internet, dans le cadre de la rénovation du site du SES.

Les DRE consultent, via l'Intranet du ministère (« SITRANET ») des informations de la banque de données SITRA-M relatives aux transports de marchandises et des informations sur les migrations alternantes et sur les migrations domicile-études issues des recensements de population de 1990 et 1999

Le nouveau site Intranet pour les ORT (Inport), est désormais accessible en DRE et permet déjà un meilleur partage d'informations entre le SES et les DRE.

TOURISME

Insee

- Direction des statistiques d'entreprises
 . Département des activités tertiaires

1. Exposé de Synthèse

La rénovation des enquêtes de fréquentation se fait en plusieurs étapes : la partie portant sur l'hôtellerie de plein air était opérationnelle pour la fin de la campagne de 2004, celle sur les hôtels le sera fin 2005. L'objectif à terme est d'observer l'ensemble des hôtels à vocation touristique, indépendamment du critère de classement.

Les autres hébergements collectifs à vocation touristique (résidences de tourisme, villages de vacances, maisons familiales de vacances, gîtes...) ne sont pas couverts par ces enquêtes parce qu'ils relèvent le plus souvent d'organisations fédératives auprès desquelles une information devait être d'abord recherchée, pour éviter toute enquête inutile. Le Pôle Tourisme participe aux travaux exploratoires engagés sur ce thème depuis 2003 conjointement par l'UNAT (Union Nationale des Associations de Tourisme) et l'ONT (Observatoire National du Tourisme, intégré désormais dans le Groupement d'intérêt public ODIT, « Observation, développement et ingénierie touristiques ») : il veille notamment à la bonne articulation entre cette opération et les autres enquêtes de fréquentation.

Le suivi de l'emploi touristique, et plus généralement de la mesure du poids économique du tourisme, reste une priorité pour les prochaines années. Les différentes approches méritent d'être développées et améliorées en parallèle, compte tenu de leurs avantages et de leurs limites respectifs.

D'une façon générale, le Pôle aura à suivre les différents travaux statistiques menés sur le tourisme, que ce soit au niveau national ou régional, avec la préoccupation de veiller à la qualité interne des travaux, et d'éviter la concurrence entre différentes opérations, notamment dans le contexte introduit par la loi de décentralisation de 2003.

2. Travaux nouveaux pour 2006

2.1 Enquête vraiment nouvelles, enquêtes renouvelées et enquêtes de périodicité supérieure à un an

- Extension des enquêtes auprès des établissements d'hébergement

La constitution d'un outil permettant d'observer l'ensemble des hébergements touristiques constitue un objectif central pour les prochaines années. Cet outil ne peut se construire qu'en collaboration avec les différents partenaires qui disposent d'une partie de l'information nécessaire. Les partenaires (régionaux et nationaux) souhaitent en effet disposer d'informations sur l'ensemble de la fréquentation des hébergements touristiques : il s'agit en quelque sorte d'étendre le champ des enquêtes de fréquentation réalisées actuellement à d'autres types d'hébergement.

L'UNAT et l'ONT réalisent une enquête auprès des hébergements collectifs hors hôtels et campings. Le Pôle tourisme apporte un appui méthodologique à cette opération en veillant à une complémentarité avec les enquêtes similaires menées par certaines directions régionales de l'INSEE à la demande de leurs partenaires locaux.

En partenariat avec la Direction régionale de Languedoc-Roussillon qui réalise depuis plusieurs années une enquête auprès des propriétaires de logements « labellisés ou classés », le Pôle produira en 2005 une documentation méthodologique à destination des directions régionales pour les aider à mettre en œuvre cette enquête en fonction des demandes de leurs partenaires régionaux.

- Enquêtes régionales auprès des touristes

Des travaux ont été engagés dès 2003 avec l'Observatoire Régional du Tourisme de Bretagne, la Direction Régionale de Bretagne et le Laboratoire de statistiques d'enquêtes pour mettre en place un nouveau type d'enquêtes auprès des touristes (substitutif aux classiques enquêtes « cordon »). La première réalisation de ce nouveau type d'enquête devrait se dérouler en 2005 et le pôle diffusera une note méthodologique aux Directions régionales de l'INSEE.

5. Aspects particuliers du programme 2006

5.1 Aspects « régionaux et locaux »

Les enquêtes et les études menées par l'INSEE dans le domaine du tourisme sont régionales par construction. Le kit régional descriptif des capacités d'hébergement touristiques, qui mobilise les fichiers de l'INSEE (hôtels, campings, Inventaire communal) et de la Direction du Tourisme (villages de vacances, résidences de tourisme), sera mis à jour.

Ministère des transports, de l'équipement, du tourisme et de la mer
Ministère délégué au Tourisme
 - Direction du tourisme

2. Travaux nouveaux pour 2006

Enquêtes nouvelles ou rénovées pour 2006

Aucune enquête nouvelle ou rénovée n'est inscrite dans le programme statistique 2006.

Cependant, l'enquête sur la demande touristique des Français (SDT), réalisée mensuellement sur un panel SOFRES de 20 000 individus choisis au sein de ménages, a été reconduite en avril 2005 après une procédure d'appel d'offres pour le renouvellement du marché.

Comme précédemment, la Banque de France est partie prenante dans l'opération pour la partie relative aux dépenses des Français à l'étranger et dans les TOM. Un autre partenaire est entré dans le système d'observation, la SNCF, direction des voyages France Europe, pour les allers-retours à la journée plus particulièrement.

Une réflexion commune entre la direction du tourisme et nos partenaires, y compris ceux qui ne participent pas directement au financement, sera menée pour élaborer une méthodologie d'enquête complémentaire destinée à améliorer la couverture de l'enquête sur ses points faibles, en particulier les voyages professionnels. Cette réflexion devra aboutir à la mise en œuvre d'un complément à l'enquête.

Enquête auprès des visiteurs venant de l'étranger (EVE)

Cette enquête destinée à mesurer le tourisme récepteur en France ainsi que les dépenses associées aux voyages des non-résidents lors de leurs séjours en France est le seul outil de cette nature. Cette enquête a débuté sur le terrain en mars 2004, s'est poursuivie en 2005, 2006 et 2007, au terme des 36 mois d'enquêtes.

Elle a vocation à être menée en continu. La Banque de France, Direction de la balance des paiements est associée à la DT dans l'opération. Les résultats de l'enquête permettront à la Banque de France d'élaborer le poste recettes de la ligne voyages de la balance des paiements et à la Direction du Tourisme d'analyser la fréquentation et les activités des touristes étrangers.

L'enquête est confiée à TNS Sofres pour une nouvelle période d'enquêtes sur le terrain de mars 2005 à février 2006. Le marché sera reconduit à nouveau selon les termes contractuels pour les 12 mois suivants, de mars 2006 à février 2007.

Cette enquête a reçu le label d'intérêt général de la part du Comité du label du Cnis lors de sa séance du 26 janvier 2004, label limité pour l'instant à la période mars 2004-août 2005. Les améliorations apportées au processus d'enquête seront présentées au Comité du label.

6. Aspects particuliers du programme 2006

6.1. Aspects « régionaux et locaux »

La Direction du Tourisme et l'Insee, poursuivront les efforts entrepris les années précédentes pour aider les partenaires régionaux à se coordonner pour l'observation de l'activité touristique en régions autour d'un cadre méthodologique homogène construit à partir des exploitations régionales des outils nationaux et à travers des méthodologies développées au niveau régional ayant valeur d'exemplarité.

6.2. Enquête régionale sur le tourisme

L'observatoire régional du tourisme (ORT) de Bretagne pilote une opération se fondant sur la méthode généralisée des poids partagés. Les enquêtes sont menées sur un certain nombre de lieux fréquentés par les touristes. Les premiers résultats sont prévus en 2006.

Les travaux préparatoires ont associé les quatre départements concernés, le pôle tourisme de l'Insee, la DR Bretagne de l'Insee, le Laboratoire "sondages" de l'Ensaï, enfin la Direction du tourisme.

Cette expérience pourra servir de modèle à d'autres régions intéressées. La direction du tourisme mènera les actions nécessaires pour diffuser la méthodologie. L'appui technique du réseau régional de l'Insee sera indispensable.

6.3. DOM

Ils sont désormais parties prenantes de l'outil national d'enquêtes sur la fréquentation hôtelière ce qui enrichiront le dispositif anciennement limité à la Métropole.

Dans les Antilles (Martinique, Guadeloupe) et Guyane, des enquêtes du type enquête aéroport sont en cours de mise en œuvre ou déjà en exploitation par coordination de l'Insee et des partenaires locaux.

URBANISME, ÉQUIPEMENT, LOGEMENT

Insee

- Direction des statistiques démographiques et sociales

. Division Logement

I. Exposé de synthèse

La prochaine enquête logement aura lieu de mars à décembre 2006. Les travaux préparatoires à la collecte sont quasiment finalisés. La préparation des travaux post collecte commence (préparation de l'aval CAPI, réflexions sur le calage ...).

Du côté de l'enquête Loyers et Charges et de l'indice des loyers, les objectifs sont d'une part de rénover le mode de calcul de l'indice, et d'autre part d'examiner la faisabilité, pour le calcul de l'indice, de la récupération de données de loyer déjà collectées par d'autres organismes.

On continuera d'examiner en 2006 la possibilité de conférer le label Notaires - INSEE à des indices de province calculés sur un découpage géographique plus fin que celui retenu jusqu'à présent.

II. Travaux nouveaux pour 2006

2.1. Collecte de l'enquête Logement 2006

La collecte de l'enquête Logement aura lieu de mars à novembre 2006. Le test 1 Capi a eu lieu en octobre 2004, et le test 2 en mai 2005. La répétition générale aura lieu en octobre 2005. Compte tenu des besoins des comptes nationaux (la base 2005 doit être diffusée courant 2008), il est prévu de livrer les premiers résultats de l'enquête en juillet 2007.

Il s'agit d'un objectif ambitieux, car le calcul des pondérations promet d'être lourd, compte tenu de la complexité du plan de sondage⁴. Pour que le calendrier initial de diffusion des résultats puisse être tenu, il sera nécessaire de tester et mettre au point courant 2006 sur des fichiers de collecte partiels la chaîne de calcul des pondérations et de redressement des variables. Ce travail est de la responsabilité de la Division Logement et de l'UMS, mais cela suppose que l'aval-CAPI soit stabilisé dès le début de la collecte, ce qui n'est possible que si l'aval CAPI est développé et testé dès le test 2.

L'enquête logement 2006 sera calée sur le stock de logements issus des séries du compte satellite du logement, qui tiendront compte de l'information apportée par les collectes 2004, 2005 et 2006 du nouveau recensement.

Afin d'être en mesure de comparer les résultats de l'enquête 2006 à ceux des enquêtes précédentes, les premiers résultats seront fournis sur la base de l'ancienne définition du ménage (« le ménage est l'ensemble des personnes qui partagent la même résidence principale », ie. un ménage = un logement) et non sur la base de la nouvelle définition issue de la rénovation du TCM (« le ménage est l'ensemble des personnes qui partagent un même logement - qu'il s'agisse ou non de leur résidence principale - et qui font budget commun »). Cela nécessite que l'équipe informatique de Lille reconstitue les ménages dans leur ancienne définition et fournisse une table SAS de collecte où chaque observation correspond à un ménage dans l'ancienne définition.

⁴ Cette sophistication (tirage à probabilités inégales et utilisation de bases de sondage externes) traduit le souci de limiter, sur les populations et les thèmes d'intérêt, la perte de précision imputable à la réduction de la taille de l'échantillon, par rapport à l'enquête 2002. Elle résulte aussi du nombre élevé d'extensions régionales et de l'existence d'une extension ZUS.

2.2. Récupération des données de loyers collectées par les HLM et par l'OLAP

Pour réduire les frais de collecte de l'enquête Loyers et charges, il est envisagé de récupérer des données de loyers déjà collectées pour d'autres organismes : Union Sociale pour l'Habitat (USH) pour le secteur HLM, Observatoire des Loyers à Paris (OLAP) pour les loyers du secteur privé dans l'agglomération parisienne et onze grandes agglomérations de province.

Il s'agit d'un projet difficile. Parmi les obstacles qui se présentent, on peut citer :

- la « réactivité » de l'OLAP et des HLM : les données collectées doivent pouvoir être mises à la disposition de l'INSEE dans des délais compatibles avec le calendrier de calcul de l'indice des loyers et de l'indice des prix ;
- les données de loyers collectées par l'OLAP et par les HLM sont relatives au mois de janvier, alors que le calcul d'un indice trimestriel nécessite l'étalement de la collecte sur l'ensemble de l'année ;
- les problèmes de champ, de compatibilité et de comparabilité des enquêtes.

Sous réserve que ces difficultés puissent être surmontées, l'instruction du dossier pourrait avoir lieu en 2006 et la réalisation pourrait intervenir sur la période 2007-2008.

2.3. Travaux méthodologiques en vue de la labellisation des indices Notaires-Insee au niveau des régions et des grandes agglomérations

Les travaux initiés en 2004 et 2005 sur la région Rhône-Alpes en vue de la labellisation des indices calculés par Perval sur les régions et les grandes agglomérations de province seront poursuivis en 2006 et 2007 et étendus aux autres régions. L'objectif est de disposer avant fin 2007 d'indices labellisés « Notaires-INSEE » sur les 22 régions de métropole et sur chacune des agglomérations de plus 200.000 habitants (en distinguant les appartements et les maisons), sous réserve que le nombre de mutations enregistrées pour chacune des deux catégories de bien l'autorise.

III. Opérations répétitives

3.1. Enquête loyers et charges, et indice des loyers

L'enquête Loyers et Charges est réalisée sur ordinateur et non plus sur questionnaire papier depuis fin 2004. La version électronique de l'enquête donne désormais toute satisfaction en collecte. La refonte de la chaîne de calcul de l'indice, qui a du être retardée pour stabiliser l'enquête, va maintenant être mise en chantier. L'indice des loyers est en indice de Laspeyres stratifié. La stratification est opérée sur les critères suivants : tranche d'unité urbaine, type d'habitat (individuel ou collectif), type de bailleur (HLM, privé hors loi 1948, Loi de 1948), niveau de confort sanitaire, et nombre de pièces du logement. Certaines strates ayant un effectif très réduit, l'indice souffre d'un manque de robustesse. Plusieurs pistes (non exclusives) sont à l'étude : revoir le découpage en strates, passer à un indice hédonique, faire appel aux techniques de calage sur marges. La refonte devrait aboutir courant 2006.

V. Aspects particuliers du programme 2006

5.1. Aspects régionaux et locaux

- Les travaux méthodologiques concernant la labellisation d'indices par régions et pour les grandes agglomérations de province initiés en 2004 et 2005 seront poursuivis en 2006 et 2007. L'objectif est de disposer avant fin 2007 d'indices labellisés « Notaires-INSEE » s (cf. partie 2.3.).
- Plusieurs régions (plus d'une petite dizaine à ce jour) ont exprimé le souhait de voir se réaliser en 2006 des extensions régionales et ou locales de l'enquête logement. La division Logement s'attachera à intégrer ces suppléments d'échantillons à l'échantillon national.

Ministère des transports, de l'équipement, du tourisme et de la mer

- Service économie, statistiques et prospective

. Sous-direction de l'observation statistique de la construction

1. EXPOSE DE SYNTHESE

Pour l'année 2006, les priorités de la sous-direction seront données à la qualité de diffusion des résultats de nos enquêtes et à la publication d'analyses et de synthèses. Les efforts visant à améliorer les délais de production et de diffusion à qualité maîtrisée seront poursuivis. L'élargissement de la mise à disposition sur internet sera également une priorité forte. Les réflexions méthodologiques entreprises seront prolongées par des études détaillées, notamment s'agissant de l'indice du coût de la construction (ICC).

La satisfaction des multiples demandes d'informations statistiques sur la construction neuve devra s'appuyer sur des outils permettant une mise à disposition rapide au moindre coût.

S'agissant de l'observation du parc locatif social et en partenariat avec la DGUHC, l'objectif sera de simplifier le dispositif d'ensemble en augmentant sa cohérence, pour une meilleure efficacité et un allègement de la charge d'enquête qui pèse sur les organismes gestionnaires. Pour le SESP, il s'agira de rénover son enquête annuelle de description du parc (EPLS), tout en clarifiant son statut.

Pour la commercialisation des logements neufs, le projet de rénovation de l'enquête trimestrielle auprès des promoteurs (ECLN) sera mis en œuvre. Ce projet validé par la formation « entreprises » du comité du label en décembre 2004 comporte deux volets : un aménagement des modalités de mise en œuvre des règles du secret statistique en accord avec la fédération nationale des promoteurs constructeurs (FNPC) et un enrichissement du questionnaire. La mise en œuvre devrait être effective en 2006. Pour le suivi du marché de l'ancien, les contacts devront être repris avec la direction générale des impôts pour reconstruire une production statistique basée sur l'acte notarié et permettant une analyse fine du marché.

Dans le domaine des entreprises de construction, l'objectif sera de poursuivre les efforts entrepris en matière de suivi de la qualité de l'enquête annuelle et de préserver - voire d'améliorer encore - les résultats déjà obtenus en termes de délais de diffusion. Les premières expériences de publication de résultats provisoires seront consolidées et si possible enrichies.

Le calendrier de publication annoncé à l'avance pour l'indice des prix des travaux d'entretien-amélioration des logements sera passé en routine. La consolidation des opérations de collecte, grâce à l'obtention en 2003 du statut d'enquête obligatoire, permet d'améliorer la précision et la fiabilité de l'indice, tout en assurant une rotation plus rapide de l'échantillon des entreprises du panel. A noter que la loi n°2005-841 du 26 juillet 2005 relative au développement des services à la personne, et portant diverses mesures en faveur de la cohésion sociale crée l'indice trimestriel de référence des loyers. Ce nouvel indice est construit comme une moyenne pondérée de l'indice des prix à la consommation hors tabac et hors loyers, de l'indice des prix de l'entretien – amélioration des logements et de l'indice du coût de la construction.

Des orientations retenues à l'issue de la mission réalisée sur la méthodologie de l'ICC, celle consistant à traiter avec une méthode spécifique le champ de la maison individuelle aura fait l'objet d'une expérimentation qui, si elle est concluante, permettra ensuite la publication d'un indice partiellement rénové.

Pour les travaux liés à la commission des comptes du logement, les priorités seront données à la publication d'analyses et de synthèses de vingt ans de compte de logement. Pour permettre une meilleure appropriation des concepts du compte, un volume méthodologique sera réalisé. Les efforts visant à améliorer les délais de production du compte et à en assurer une diffusion plus large seront poursuivis : loyers de l'année n disponibles au printemps n+1, dépenses courantes et une partie des aides à l'automne n+1, ensemble du compte au printemps n+2. La description des hébergements en

structure collective sera revue et les dires d'expert seront actualisés. La coordination du chiffrage du compte avec celui de la comptabilité nationale sera renforcée. Parallèlement, des études seront menées ou pilotées sur des thèmes connexes au domaine du logement, éventuellement avec la collaboration d'autres organismes partenaires.

S'agissant de la Base de données communales sur l'aménagement et l'habitat (GéoKit), l'année 2006 verra le lancement des études pour sa prochaine version rénovée (GéoKit3).

2. Travaux nouveaux pour 2006

2.1. Enquêtes nouvelles

Une enquête nouvelle est programmée : l'enquête sur le prix des terrains à bâtir (EPTB). Elle fait l'objet d'une fiche de présentation jointe en annexe pour avis d'opportunité. D'autre part, l'enquête sur les intentions d'investissement en BTP des collectivités locales (COLLOC) fait également l'objet d'une fiche descriptive pour avis d'opportunité, bien que ce ne soit pas une enquête nouvelle. Elle sera présentée à la formation compétente du comité du label.

2.2 Travaux statistiques rénovés

- **Le suivi du parc locatif social**

La consolidation du positionnement de l'enquête PLS dans l'ensemble des dispositifs de recueil d'informations sur le logement social est indispensable. La clarification de son statut également. La coordination avec OPS, SLS, SRU déjà entamée doit se poursuivre. Les bailleurs sont en effet sollicités par de multiples canaux, à des dates différentes et sur des champs différents. Une harmonisation la plus poussée possible est recherchée. Elle serait bénéfique à la fois pour les enquêtés mais aussi pour les différents services du ministère qui gagneraient en cohérence, en délais, en comparabilité et en complémentarité des informations. Elle permettrait des simplifications. La mise en place d'un référentiel commun (identifiant des bailleurs, unités statistiques, champs, concepts, nomenclatures, etc.) est l'élément majeur de cette intégration. Des représentants des organismes bailleurs de logements sociaux sont associés au projet.

- **Le suivi du marché des logements neufs**

En 2006 sera mise en place l'enquête trimestrielle sur la commercialisation des logements neufs (ECLN) rénovée. De nouvelles modalités de diffusion et un questionnaire enrichi ont été validés par la formation « entreprises » du comité du label en décembre 2004.

En accord avec la fédération nationale des promoteurs constructeurs (FNPC), certaines données de description des programmes commercialisés sont considérées comme publiques et donc diffusables à tout niveau géographique. D'autres variables peu sensibles (réservations, stocks disponibles à la vente) sont diffusables au niveau du département ou pour toute zone géographique d'au moins 50 000 habitants, dès lors qu'au moins cinq promoteurs y ont une activité régulière. Enfin, pour les données jugées sensibles (prix de réservation), les règles habituelles du secret statistique doivent être respectées.

Par ailleurs le questionnaire fait l'objet de quelques enrichissements permettant d'une part de mieux apprécier les aspects qualitatifs des logements commercialisés et d'autre part de cerner l'investissement locatif et l'accession à la propriété parmi les motifs de l'acquisition.

- **Le suivi des mutations de logements anciens**

Pour le suivi des mutations de logements anciens, la concertation doit reprendre avec la sous-direction des affaires foncières de la direction générale des impôts et l'équipe en charge du projet de base nationale de données patrimoniales (**BNDP**) au sein du service à compétence nationale COPERNIC, afin de construire un suivi statistique du marché du logement, et plus généralement de l'ensemble des mutations de biens immobiliers. L'idée est de concevoir des exploitations permettant de disposer de statistiques sur les marchés immobiliers à partir des extraits d'actes notariés (nombre de transactions, principales caractéristiques et prix moyens sur des zonages prédéfinis).

- **Base de données communales sur l'aménagement et l'habitat (GéoKit)**

GéoKit2 est à la fois un ensemble de bases de données statistiques (sur la démographie, l'aménagement du territoire, l'habitat et son environnement économique) et l'outil d'accès à ces données qu'utilise le ministère, en administration centrale et dans les services déconcentrés. Le besoin accru en informations statistiques localisées, l'obsolescence de l'outil GéoKit2, nécessitent la mise en chantier de la version 3 de la base de données. Si l'orientation prise est celle d'une technologie internet, GéoKit3 devra aussi assurer une compatibilité avec les systèmes d'information géographique dont disposent un nombre croissant d'utilisateurs de GéoKit2. L'année 2006 verra les premières réalisations de cette opération : élaboration du cahier des charges sur la base d'une consultation des utilisateurs, des autres diffuseurs de données locales et des fournisseurs de données alimentant la base.

3. Opérations répétitives

3.1 Le suivi de la construction neuve de logements et de locaux

Deux évolutions institutionnelles auront un impact fort sur le suivi statistique de la construction neuve. Il s'agit de l'article 67 de la loi sur les libertés et responsabilités locales d'août 2004 qui entrera en vigueur au 1^{er} janvier 2006 et de la simplification des règles d'urbanisme et du formulaire de permis de construire, mis en application sans doute au 1^{er} janvier 2007.

L'article 67 de la loi sur les libertés et responsabilités locales d'août 2004 limite la mise à disposition gratuite des services de l'État aux seules communes de moins de 10 000 habitants pour l'instruction des permis de construire. Cela aura pour conséquence une augmentation importante du nombre des points d'alimentation des bases de données régionales (SITADEL) de suivi statistique de la construction neuve. Un gros effort devra donc être consacré au maintien d'un taux d'exhaustivité satisfaisant de ces bases de données. Pour cela un outil spécifique a été développé et mis à disposition des cellules statistiques régionales. Dans le même temps, une réorganisation des DDE conduit à la concentration des services instructeurs de l'État dans des pôles spécialisés dans l'administration du droit des sols (ADS). Chaque DRE doit également assurer une formation et une sensibilisation des communes et des DDE.

La seconde évolution concernera le formulaire de permis de construire et le droit lui-même. Si en juin 2004, un nouveau formulaire simplifié a été mis en place pour le projet de construction d'une maison individuelle par un particulier, la mise en place du nouveau formulaire générique doit être effective au 1^{er} janvier 2007 en même temps que les nouvelles règles d'urbanisme.

La validation des nouveaux logiciels d'instruction des permis de construire créés par les sociétés éditrices est également très importante pour préserver la qualité des données. Cela conduira à une mise à jour des interfaces entre les logiciels d'instruction du droit des sols et les bases de données régionales du système Sitadel. Un groupe de travail doit se mettre en place associant la DGUHC et le SESP, avec participation des sociétés éditrices de logiciels destinés aux services instructeurs des communes et EPCI compétents. L'objectif du service économie, statistiques et prospective est de préserver la qualité du recueil des données pertinentes pour le suivi statistique de la construction neuve, voire de l'enrichir sur certains points (recours à un architecte, changement de destination des locaux, etc.). Une procédure d'agrément des logiciels pourrait être mise en œuvre.

Les évolutions fortes qui se dessinent (de nouveaux formulaires et une mission d'instruction des permis de construire davantage confiée aux communes ou à leurs EPCI) nécessiteront un effort accru d'information et de formation des personnels chargés de l'instruction, pour préserver la qualité de l'alimentation des bases de données régionales.

S'agissant de la diffusion, une analyse sera réalisée, pour aboutir à une mise à disposition plus large de l'information sur support électronique et permettre ainsi une diffusion plus satisfaisante des résultats. Le modèle permettant d'estimer des données en dates réelles à partir de données en dates de prise en compte ne sera remis en chantier que si les moyens nécessaires sont dégagés.

3.2 L'observation des marchés de l'immobilier et du parc

- Enquête sur la commercialisation des logements neufs (ECLN)

Le programme de travail de 2005-2006 prévoit une évolution du dispositif informatique, en utilisant la nouvelle architecture centralisée préconisée par le ministère (ACAI). Comme évoqué précédemment (point 2.2), le questionnaire sera amélioré. D'autre part, l'application informatique sera revue pour permettre une meilleure couverture fonctionnelle. Les séries homogènes sont maintenant suffisamment longues (depuis 1995) pour envisager une désaisonnalisation qui permettra un enrichissement des analyses conjoncturelles.

- Enquête sur les extraits d'actes de mutations (Existan)

Seules cinq régions poursuivent cette opération sur l'exercice 2004. En 2006, comme en 2005, l'assistance statistique et informatique aux régions réalisant l'enquête sera néanmoins assurée. La réflexion sur l'avenir du dispositif d'observation des mutations sera poursuivie, comme évoquée dans le point 2.2 ci-dessus.

- Projet d'enquête sur le prix des terrains à bâtir

Une enquête sur le prix des terrains à bâtir est actuellement réalisée dans quatre régions métropolitaines. Il s'agit, pour trois d'entre elles, de la reprise d'une opération qui faisait partie du programme national jusqu'en 1996. Compte tenu des besoins exprimés, une enquête nationale est envisagée. Elle est évoquée au point 2.1 ci-dessus et une fiche lui est consacrée pour avis d'opportunité.

- Parc locatif social et suivi des aides à la pierre

Les évolutions des différentes aides à la pierre nécessitent de revoir le dispositif statistique permettant leur suivi. Les réflexions se sont poursuivies depuis 2003 avec la DGUHC pour mettre en place des modules d'extraction de statistiques à partir de Galion, nouvel outil de gestion des aides. Mais la mise en œuvre du conventionnement global institué par la loi sur les libertés et responsabilités locales devrait conduire à une grande variété de situations régionales et donc à une complexification du dispositif de collecte des informations statistiques.

3.4 Les investissements en BTP des collectivités locales (Colloc)

Cette enquête, réalisée par voie postale auprès des collectivités locales, vise à produire, à partir des budgets primitifs (principaux et annexes) des collectivités locales et de leurs divers regroupements, une prévision des investissements en ouvrages de construction ou de travaux publics. Compte tenu des difficultés rencontrées les années précédentes, cette opération a fait, en 2002, l'objet d'une rénovation importante. L'accent est mis sur la collecte des budgets primitifs et un fichier national unique est géré sous Intranet en saisie décentralisée. Un bilan a été établi à l'issue de cet exercice. Il est globalement positif, mais le changement du questionnaire et de certains concepts ont rendu difficile l'estimation de l'évolution des dépenses d'équipement. Après une année 2003 de consolidation, l'enquête 2004 a résolu tous ces problèmes. Les résultats ont donné lieu à une publication dans « SES – Infos rapides », publication reprise par la presse spécialisée. La constitution d'une base de données complétée par les comptes administratifs en provenance de la direction générale de la comptabilité publique va permettre de rapprocher les intentions d'investissement des budgets primitifs aux réalisations effectives.

3.5 Les synthèses et la diffusion des données élaborées

- Les analyses à partir des fichiers fiscaux

Dans le cadre d'un protocole avec la Direction générale des impôts, le Service économie, statistiques et prospective dispose, tous les deux ans, de données fiscales et foncières issues des fichiers de la taxe d'habitation, de l'impôt sur le revenu et de la taxe foncière sur les propriétés bâties (fichier Filocom, Fichier des LOGements à la COMMune). Les exploitations réalisées sur le fichier de 1995 et celles, plus riches, sur les fichiers de 1997, de 1999, de 2001 et de 2003, ont notamment permis de définir un tronc commun de variables au niveau communal et, à partir de là, de réaliser des analyses croisant les données sur les logements avec celles qui concernent leurs habitants. Les premières études longitudinales ont été entreprises avec le fichier 2001. Le fichier 2003 devrait permettre des analyses nouvelles.

Ces exploitations apportent des compléments d'information de premier plan sur les revenus des occupants et les caractéristiques des propriétaires. Elles permettent en outre de réaliser des estimations de population, de connaître l'âge du parc de logements, la fréquence de la copropriété, la durée d'occupation, d'améliorer la connaissance de la vacance des logements et de repérer les situations d'insalubrité. Utilisées en liaison avec d'autres sources, socio-démographiques en particulier, ces variables enrichissent l'analyse des situations locales de l'habitat.

Après une première phase d'évaluation de la qualité des variables du fichier Filocom et de leur degré de cohérence avec d'autres données (recensement de la population, enquête sur le parc locatif social), le SESP s'est attaché à mieux définir les conditions de mobilisation et l'apport des données fiscales pour les études locales sur l'habitat. Cela s'est traduit par la réalisation d'un guide d'utilisation de Filocom, mis à jour tous les deux ans. Il permet de connaître les concepts et la méthodologie du contenu de ce fichier. En 2004, un Atlas national de l'habitat privé est paru en collaboration avec l'ANAH et la DGUHC sur l'analyse locale fine des caractéristiques du parc privé, des fonctions sociales qu'il remplit et des dynamiques immobilières locales...

- Base de données communales sur l'aménagement et l'habitat (GéoKit)

Des informations issues de la CNAF et de la MSA, ainsi que des données sur les revenus fiscaux des ménages ont été récemment intégrées dans la base de données GéoKit. En attendant son remplacement par GéoKit3, l'outil GéoKit2 est maintenu dans sa version actuelle. A l'occasion de la mise à jour périodique de la base, un effort particulier de fiabilisation des données est engagé en lien avec les producteurs.

5. Aspects particuliers du programme 2006

5.1 Aspects "régionaux et locaux"

La plupart des applications comporte une dimension régionale importante qui permet une diffusion de résultats à ce niveau et, sous réserve des règles du secret statistique, à un niveau infra-régional, voire communal ou infra-communal. C'est notamment le cas pour Sitadel, ECLN, EPLS, le suivi des aides à la pierre et Colloc. L'enquête annuelle d'entreprise apporte quelques résultats régionaux. Seules les enquêtes ICC et IPEA font exception.

La diffusion des données locales de la base GéoKit (cf. point 3.5 ci-dessus) sera élargie en direction d'un public plus large et moins expert, grâce à l'installation sur le site internet du SESP de fiches territoriales synthétiques multi-sources. Ce développement viendra compléter la diffusion traditionnelle par le relais des DDE ou DRE.

Ministère, des transports, de l'équipement, du tourisme et de la mer
- Direction générale de l'urbanisme, de l'habitat et de la construction

3. Opérations répétitives

- **Inventaire des logements locatifs sociaux prévu à l'article 55 de la loi solidarité et renouvellement urbains**

La loi SRU prévoit qu'un inventaire des logements locatifs sociaux soit réalisé chaque année sur l'ensemble des communes situées dans une agglomération de plus de 50 000 habitants. Afin de fournir aux directions départementales de l'équipement, en charge de la réalisation de cet inventaire, un outil fiable de collecte, le ministère de l'équipement a développé l'application AGILLOS (aide à la gestion de l'inventaire des logements locatifs à occupation sociale).

Les données recueillies portent sur l'identité des bailleurs et des gestionnaires (nom, statut, siret, adresse, raison sociale), les références et la période de validité de la convention de conventionnement ainsi que les caractéristiques du programme (nom, adresse, financement, type de logement et nombre de logements pour chacun des quatre alinéas correspondant à la définition donnée par la loi) :

a) les logements locatifs sociaux appartenant aux organismes d'HLM soit, tous les logements financés avant 77 et uniquement les logements conventionnés après 77 excepté les DOM où tous les logements sont pris en compte indépendamment de l'année de financement.

b) les autres logements conventionnés et dont l'accès est soumis à des conditions de ressources.

c) les logements appartenant aux SEM des DOM, à l'Entreprise minière et chimique, aux sociétés à participation majoritaire des houillères de bassin et des Charbonnages de France et à l'établissement public de Gestion Immobilière du Nord Pas de Calais ; à partir de 2006, et conformément aux dispositions de loi n°2005-158 du 23 février 2005 portant reconnaissance de la Nation et contribution nationale en faveur des Français rapatriés sont recensés à ce titre les logements financés par l'Etat ou les collectivités locales occupés à titre gratuit, à l'exception des logements de fonction, ou donnés à leur occupant ou acquis par d'anciens supplétifs de l'armée française en Algérie ou assimilés, grâce à une subvention accordée par l'Etat au titre des lois d'indemnisation des concernant

d) les logements ou les lits des logements-foyers de personnes âgées, de personnes handicapées, de jeunes travailleurs, de travailleurs migrants et des résidences sociales conventionnées, ainsi que les places de CHRS.

- **Base de Données sur les Politiques Territoriales de l'Etat**

A la demande du comité des directeurs pour le développement urbain, les ministères de l'équipement, des transports et du logement (DGUHC), et de l'intérieur (DGCL, DGA), la délégation interministérielle à la ville et la délégation à l'aménagement du territoire et à l'action régionale (DATAR) ont décidé de constituer une base regroupant de données d'intérêt commun.

Cet outil doit notamment permettre de suivre la mise en oeuvre des lois n° 99-533 du 25 juin 1999 d'orientation pour le développement et l'aménagement durables du territoire, n° 99-586 du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale, n° 2000-1208 du 13 décembre 2000 relative à la solidarité et au renouvellement urbains. Il intègre le projet d'« atlas de l'urbanisme » mentionné au programme 2001 du CNIS.

Cette base de données, à l'échelle communale, à alimentation partagée, sera consultable par internet sur le site territoires.gouv.fr et sera dotée d'un module de consultation cartographique des périmètres permettant des analyses thématiques.

En ce qui concerne la DGUHC, les données qu'elle fournit portent sur le suivi des schémas de cohérence territoriale et les documents de planification urbaine (programmes locaux de l'habitat, plans de déplacements urbains, plans locaux d'urbanisme, cartes communales,...) qui doivent être compatibles avec ces schémas. Les éléments nécessaires sont recueillis auprès des services déconcentrés de l'équipement.

- **Prêt à 0 %**

Les statistiques relatives au suivi du prêt à 0 % sont produites pour le compte de l'Etat par la Société de gestion du Fonds de garantie de l'accession sociale (SGFGAS), à partir des déclarations de prêts effectivement transmises à la SGFGAS par les établissements de crédit. Les statistiques font l'objet d'une double diffusion trimestrielle et annuelle, notamment auprès des services déconcentrés de l'Etat. Le bilan annuel est complété par des statistiques locales par communes.

- **Enquêtes sur la mobilité résidentielle**

Depuis 1995 la DGUHC et les services déconcentrés de l'Etat réalisent ponctuellement des enquêtes, nationales ou locales, sur la mobilité résidentielle, auprès des ménages emménagés récemment repérés à travers les nouveaux abonnements consentis par EDF.

Ces enquêtes permettent notamment d'établir une typologie des ménages mobiles par type de marché du logement, selon leurs conditions de logement antérieures et les facteurs familiaux, professionnels et d'environnement qui suscitent cette mobilité. Elles permettent aux collectivités locales qui le souhaitent de mieux connaître le fonctionnement de leurs marchés du logement. Une enquête nationale, reposant sur la même base de sondage, pourrait être réalisée en 2003.